

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1102

28 avril 2015

SOMMAIRE

Argor, Société Financière d'Entreprises et de Projets Industriels	52850	Milai Finance S.A.	52855
CORPUS SIREO Projektentwicklung München II S.à r.l.	52867	Morning Bay S.A.	52856
Covam Holding S.A.	52893	MSEOF Airport S.à r.l.	52888
Cusanus S.A.	52863	Pfaudler International S.à r.l.	52859
Diabase S.A.	52861	Quairos S.A.	52892
Doxx S.à.r.l./B.V.	52869	Refina International S.A.	52859
Du Parc Invest S.A.	52895	Roma-Bau S.A.	52858
Environmental Infrastructure Management S.à r.l.	52875	SACEC S.A.	52894
FFDC Super 2 S.à r.l.	52886	Sarquà S.à r.l.	52894
FPM Funds	52896	SCHENK Luxembourg S.A.	52895
GHK Investmentfund-FIS	52891	Sicav Euro Continents	52858
Golden Tulip Holdings S.à r.l.	52896	Sidermat S.A.	52895
International Proprieties S. A.	52894	Sitmar S.A.	52893
Lucarnon S.A.	52892	SKMCom One S.à.r.l.	52860
Maa Durga s.à r.l.	52858	Spawnt Private S.à r.l.	52892
Macaines Mining Properties S.à r.l.	52856	Sportfield International 1 S.à r.l.	52857
Mafrem Holding S.A.	52857	Sun International Trade S.à r.l.	52894
Malux S.A.	52858	Swiss Asia - China District Energy SICAR	52855
Marney Lectro S.à r.l.	52857	TaleWorlds Entertainment S.à r.l.	52889
Mechten Aktiengesellschaft	52856	TB-ING S.à.r.l.	52859
MELFE S.A. Société de gestion de patrimoine familial	52857	Tercade S.A.	52860
Melga Finance S.à r.l.	52858	Top Scale Luxembourg S.à r.l.	52860
Michaud & Chailly S.à r.l.	52857	Tragus Lux Holdings	52850
		Ultimo Holding	52860
		Wellington Capital	52893

Argor, Société Financière d'Entreprises et de Projets Industriels, Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 11.733.

Extrait de la résolution prise par le conseil d'administration en date du 18 février 2015

1. STRATEGO TRUST S.A., ayant son siège social au 370, route de Longwy L-1940 Luxembourg est nommée dépositaire des actions au porteur.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015042159/11.

(150048630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Tragus Lux Holdings, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 190.190.

In the year two thousand and fifteen, on the fourth day of March
before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette,

there appeared:

Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address at Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

acting as the representative of Tragus Lux Holdings GP, a public limited company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and acting as sole manager and general partner of the Company (the GP),

pursuant to the resolutions taken by the GP on February 27, 2015 (the Resolutions), a copy of the Resolutions, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, representing the GP, requested the notary to record the following statements:

1) The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, dated September 12, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette on February 23, 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Company had a subscribed share capital of one hundred and thirty seven thousand eight hundred and sixty four British Pounds and forty pennies (GBP 137,864.40), represented by fully paid-up shares consisting of:

a) one million three hundred and forty eight thousand eight hundred and forty four (1,348,844) class A1 limited liability shares in registered form, having a nominal value of ten British Penny (GBP 0.10) each (the Class A1 Shares);

b) nine thousand nine hundred and thirty three (9,933) class A2 limited liability shares in registered form, having a nominal value of ten British Penny (GBP 0.10) each (the Class A2 Shares);

c) nine thousand nine hundred and thirty three (9,933) class A3 limited liability shares in registered form, having a nominal value of ten British Penny (GBP 0.10) each (the Class A3 Shares);

d) nine thousand nine hundred and thirty three (9,933) class A4 limited liability shares in registered form, having a nominal value of ten British Penny (GBP 0.10) each (the Class A4 Shares);

e) one (1) unlimited liability share, in registered form, having a par value of ten Pence (GBP 0.1) (the Unlimited Share or Management Share)

2) Article 5.12 of the Articles provides as follows:

“The authorized share capital of the Company is set at nine hundred million British Pounds, (GBP 900,000,000) (the Authorised Share Capital) divided into:

a) One billion (1,000,000,000) Class A1 Shares;

b) One billion (1,000,000,000) Class A2 Shares;

c) One billion (1,000,000,000) Class A3 Shares;

d) One billion (1,000,000,000) Class A4 Shares;

e) One billion (1,000,000,000) Class B1 Shares;

f) One billion (1,000,000,000) Class B2 Shares;

g) One billion (1,000,000,000) Class B3 Shares;

h) One billion (1,000,000,000) Class B4 Shares; and

i) One billion (1,000,000,000) Class C Shares.”

3) Article 5.13 of the Articles provides as follow

“The Managing Shareholder is authorised, for a period of five (5) years from the date of publication of this deed, to:

a) increase the current share capital on one or more occasions, up to the limit of the Authorised Share Capital by the issuance of new Shares within each of the specified classes of Shares in the Authorised Share Capital, having the same rights as the existing Shares of the same class;

b) limit or withdraw the Shareholders’ preferential subscription rights to the new Shares and determine the persons authorised to subscribe for the new Shares; and

c) record each share capital increase by way of a notarial deed and amend the register of Shares accordingly.”

4) The GP resolved by written resolutions dated 27 February 2015 to inter alia:

(a) approve the aggregate issuance of shares per contribution as reflected in the table below:

Share Capital	Number of Shares
Existing Share Capital	
GBP 137,864.40	- 1,348,844 class A1 limited liability shares; - 9,933 class A2 limited liability shares; - 9,933 class A3 limited liability shares; - 9,933 class A4 limited liability shares; - 1 unlimited liability share.

After the capital increase decided by the GP on
27 February 2015 by way of authorized share capital
GBP 168,174.3

- 1,357,895 Class A1 limited liability shares;
- 10,000 Class A2 limited liability shares;
- 10,000 class A3 limited liability shares;
- 10,000 class A4 limited liability shares;
- 122,666 class B1 nonvoting shares;
- 10,001 class B2 non-voting shares;
- 10,001 class B3 non-voting shares;
- 10,001 class B4 non-voting shares;
- 141,178 class C voting shares; and
- 1 unlimited liability share

A capital increase of GBP 30,309.9

An issuance of:
- 9,051 Class A1 Shares;
- 67 Class A2 Shares;
- 67 Class A3 Shares;
- 67 Class A4 Shares;
- 122,666 Class B1 Shares;
- 10,001 Class B2 Shares;
- 10,001 Class B3 Shares;
- 10,001 Class B4 Shares; and
- 141,178 Class C Shares.

(the Share Issue).

(b) authorize any employee or lawyer of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., having his/her professional address at 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, acting individually with full power of substitution to appear before a Notary Public in Luxembourg to record in a notarial deed the increase of share capital following the Share Issue and more generally to take any and all steps, and sign any documents, agreements or other instruments as may be necessary in connection therewith, including, but not limited to taking all necessary steps to instruct the relevant parties to update the share register of the Company to reflect the Share Issue.

The Share Issue has been fully subscribed by the various listed shareholders (the detail of the different subscriptions and the list of the shareholders being specified in the Resolutions attached hereto as Schedule 1) and has been entirely paid-up by contributions in cash.

The new shares issued pursuant to the Resolutions were issued no earlier than thirty (30) days prior to the date of this Deed.

As a result of the above, the Company has, as of the date of this Deed, a subscribed share capital of one hundred sixty-eight thousand one hundred seventy-four Pounds Sterling thirty British Penny (GBP 168,174.3), represented by:

a) one million three hundred and fifty-seven thousand eight hundred and ninety-five (1,357,895) Class A1 limited liability shares in registered form, having a par value of ten Pence (GBP 0.1) each (the Class A1 Shares);

b) ten thousand (10,000) Class A2 limited liability shares in registered form, having a par value of ten Pence (GBP 0.1) each (the Class A2 Shares);

c) ten thousand (10,000) class A3 limited liability shares in registered form, having a par value of ten Pence (GBP 0.1) each (the Class A3 Shares);

d) ten thousand (10,000) class A4 limited liability shares in registered form, having a par value of ten Pence (GBP 0.1) each (the Class A4 Shares);

e) one hundred twenty-two thousand six hundred sixty-six (122,666) class B1 non-voting shares in registered form, having a par value of ten Pence (GBP 0.1) each (the Class B1 Shares);

f) ten thousand and one (10,001) class B2 non-voting shares in registered form, having a par value of ten Pence (GBP 0.1) each (the Class B2 Shares);

g) ten thousand and one (10,001) class B3 non-voting shares in registered form, having a par value of ten Pence (GBP 0.1) each (the Class B3 Shares);

h) ten thousand and one (10,001) class B4 non-voting shares in registered form, having a par value of ten Pence (GBP 0.1) each (the Class B4 Shares);

i) one hundred forty-one thousand one hundred seventy-eight (141,178) class C voting shares in registered form, having a par value of ten Pence (GBP 0.1) each (the Class C Shares);

j) one (1) unlimited liability share, in registered form, having a par value of ten Pence (GBP 0.1) each, (the Unlimited Share or Management Share).”

5) the GP has therefore resolved to amend article 5.1. of the Articles, which should now be read as follows:

“ **5.1.** The issued share capital is set at one hundred sixty-eight thousand one hundred seventy-four Pounds Sterling thirty British Penny (GBP 168,174.3), represented by:

a) one million three hundred and fifty-seven thousand eight hundred and ninety-five (1,357,895) Class A1 limited liability shares in registered form, having a par value of ten Pence (GBP 0.1) each (the Class A1 Shares);

b) ten thousand (10,000) Class A2 limited liability shares in registered form, having a par value of ten Pence (GBP 0.1) each (the Class A2 Shares);

c) ten thousand (10,000) class A3 limited liability shares in registered form, having a par value of ten Pence (GBP 0.1) each (the Class A3 Shares);

d) ten thousand (10,000) class A4 limited liability shares in registered form, having a par value of ten Pence (GBP 0.1) each (the Class A4 Shares);

e) one hundred twenty-two thousand six hundred sixty-six (122,666) class B1 non-voting shares in registered form, having a par value of ten Pence (GBP 0.1) each (the Class B1 Shares);

f) ten thousand and one (10,001) class B2 non-voting shares in registered form, having a par value of ten Pence (GBP 0.1) each (the Class B2 Shares);

g) ten thousand and one (10,001) class B3 non-voting shares in registered form, having a par value of ten Pence (GBP 0.1) each (the Class B3 Shares);

h) ten thousand and one (10,001) class B4 non-voting shares in registered form, having a par value of ten Pence (GBP 0.1) each (the Class B4 Shares);

i) one hundred forty-one thousand one hundred seventy-eight (141,178) class C voting shares in registered form, having a par value of ten Pence (GBP 0.1) each (the Class C Shares);

j) one (1) unlimited liability share, in registered form, having a par value of ten Pence (GBP 0.1) each, (the Unlimited Share or Management Share).”

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Esch-Sur-Alzette, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille quinze, le quatrième jour de mars,

par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

a comparu:

Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

agissant en tant que mandataire de Tragus Lux Holdings GP, une société anonyme constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 46A, avenue J-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en qualité de gérant commandité de la Société (le GP),

suite aux résolutions prises par le GP le 27 février 2015 (les Résolutions), dont une copie, signée ne varietur par la personne comparaisant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l’enregistrement.

La personne comparaisant, représentant le GP, a requis du notaire qu’il acte les déclarations suivantes:

1) La Société a été constituée suivant un acte de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, en date du 12 septembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 23 février 2015, dont la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations est en cours.

La Société disposait d'un capital social souscrit de cent trente-sept mille huit cent soixante-quatre livres sterling et quarante pence (GBP 137.864,40), représenté par des actions entièrement libérées composées de:

- (a) un million trois cent quarante-huit mille huit cent quarante-quatre (1.348.844) actions de commanditaire de classe A1 sous forme nominative, d'une valeur nominale de dix pence (GBP 0,10) chacune (les Actions de Classe A1);
- (b) neuf mille neuf cent trente-trois (9.933) actions de commanditaire de classe A2 sous forme nominative, d'une valeur nominale de dix pence (GBP 0,10) chacune (les Actions de Classe A2);
- (c) neuf mille neuf cent trente-trois (9.933) actions de commanditaire de classe A3 sous forme nominative, d'une valeur nominale de dix pence (GBP 0,10) chacune (les Actions de Classe A3);
- (d) neuf mille neuf cent trente-trois (9.933) actions de commanditaire de classe A4 sous forme nominative, d'une valeur nominale de dix pence (GBP 0,10) chacune (les Actions de Classe A4);
- (e) une (1) action de commandité, sous forme nominative, d'une valeur nominale de dix pence (GBP 0,10), (l'Action de Commandité ou l'Action de Gestion).

2) L'article 5.12 des Statuts stipule que:

«Le capital autorisé de la Société est fixé à neuf cent millions de livres sterling (GBP 900.000.000) (le Capital Autorisé) divisé en:

- a) Un milliard (1.000.000.000) d'Actions de Classe A1;
- b) Un milliard (1.000.000.000) d'Actions de Classe A2;
- c) Un milliard (1.000.000.000) d'Actions de Classe A3;
- d) Un milliard (1.000.000.000) d'Actions de Classe A4;
- e) Un milliard (1.000.000.000) d'Actions de Classe B1;
- f) Un milliard (1.000.000.000) d'Actions de Classe B2;
- g) Un milliard (1.000.000.000) d'Actions de Classe B3;
- h) Un milliard (1.000.000.000) d'Actions de Classe B4; et
- i) Un milliard (1.000.000.000) d'Actions de Classe C.»

3) L'article 5.13 des Statuts stipule que:

«Le Gérant Commandité est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de la publication du présent acte constitutif, à:

- a) augmenter le capital social existant en une ou plusieurs occasions, à hauteur de la limite du Capital Autorisé par l'émission de nouvelles Actions parmi chacune des classes d'Actions indiquées au sein du Capital Autorisé, ayant les mêmes droits que les Actions existantes d'une même classe;
- b) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des Actionnaires aux nouvelles Actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles Actions; et
- c) faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registre des Actions en conséquence.»

4) Le GP a décidé par des résolutions écrites en date du 27 février 2015 de, inter alia:

(a) approuver l'émission intégrale d'actions par contribution, telle que reflétée dans le tableau ci-dessous.

Capital Social	Nombre d'Actions
Capital Social Existant	
GBP 137.864,40	- 1.348.844 actions de commanditaire de classe A1; - 9.933 actions de commanditaire de classe A2; - 9.933 actions de commanditaire de classe A3; - 9.933 actions de commanditaire de classe A4; - 1 action de commandité.

Après la réalisation de l'augmentation de capital décidée par le GP le 27 février 2015 au moyen du capital autorisé
GBP 168.174,3

- 1.357.895 actions de commanditaire de classe A1;
- 10.000 actions de commanditaire de classe A2;
- 10.000 actions de commanditaire de classe A3;
- 10.000 actions de commanditaire de classe A4;
- 122.666 actions de classe B1 sans droit de vote;
- 10.001 actions de classe B2 sans droit de vote;
- 10.001 actions de classe B3 sans droit de vote;
- 10.001 actions de classe B4 sans droit de vote;

Une augmentation de capital d'un montant de GBP 30.309,9

- 141.178 actions de classe C assorties de droit de vote; et
- 1 action de commandité

Une émission de:

- 9.051 actions de commanditaire de classe A1;
- 67 actions de commanditaire de classe A2;
- 67 actions de commanditaire de classe A3;
- 67 actions de commanditaire de classe A4;
- 122.666 actions de classe B1 sans droit de vote;
- 10.001 actions de classe B2 sans droit de vote;
- 10.001 actions de classe B3 sans droit de vote;
- 10.001 actions de classe B4 sans droit de vote; et
- 141.178 actions de classe C assorties de droit de vote.

(l'Emission d'Actions).

(b) autoriser tout employé ou avocat de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., ayant son adresse professionnelle au 18-20 rue Edward Steichen, L-2540, Luxembourg, agissant individuellement, avec tout pouvoir de substitution, à l'effet de se présenter devant un notaire public au Luxembourg pour documenter par un acte notarié, l'augmentation de capital suivant l'Emission d'Actions et, plus généralement, d'accomplir toutes les autres démarches, de signer tout document, contrat ou autre acte y relatif qui pourrait être nécessaire à celle-ci, y compris, accomplir toutes les démarches nécessaires à l'effet de requérir des parties concernées la mise à jour du registre des actionnaires de la Société afin de refléter l'Emission d'Actions.

L'Emission d'Actions a été intégralement souscrite par les différents actionnaires listés (le détail des différentes souscriptions et la listes des actionnaires étant précisés dans les Résolutions attachées en Annexe 1), et a été entièrement libérée par apport en numéraire.

Les nouvelles actions émises conformément aux Résolutions ont été émises au plus tôt trente (30) jours avant la date de cet Acte.

En conséquence de ce qui précède, la Société a, à compter du présent Acte, un capital souscrit s'élevant à cent soixante-huit mille cent soixante-quatorze livres sterling et trente pence (GBP 168.174,30), représenté par:

a) un million trois cent cinquante-sept mille huit cent quatre-vingt-quinze (1.357.895) actions de commanditaire de Classe A1 sous forme nominative, d'une valeur nominale de dix pence (GBP 0,10) chacune (les Actions de Classe A1);

b) dix mille (10.000) actions de commanditaire de Classe A2 sous forme nominative, d'une valeur nominale de dix pence (GBP 0,10) chacune (les Actions de Classe A2);

c) dix mille (10.000) actions de commanditaire de Classe A3 sous forme nominative, d'une valeur nominale de dix pence (GBP 0,10) chacune (les Actions de Classe A3);

d) dix mille (10.000) actions de commanditaire de Classe A4 sous forme nominative, d'une valeur nominale de dix pence (GBP 0,10) chacune (les Actions de Classe A4);

e) cent vingt-deux mille six cent soixante-six (122.666) actions de classe B1 sans droit de vote sous forme nominative, d'une valeur nominale de dix pence (GBP 0,10) chacune (les Actions de Classe B1);

f) dix mille et une (10.001) actions de classe B2 sans droit de vote sous forme nominative, d'une valeur nominale de dix pence (GBP 0,10) chacune (les Actions de Classe B2);

g) dix mille et une (10.001) actions de classe B3 sans droit de vote sous forme nominative, d'une valeur nominale de dix pence (GBP 0,10) chacune (les Actions de Classe B3);

h) dix mille et une (10.001) actions de classe B4 sans droit de vote sous forme nominative, d'une valeur nominale de dix pence (GBP 0,10) chacune (les Actions de Classe B4);

i) cent quarante et un mille cent soixante-dix-huit (141.178) actions de classe C assorties de droit de vote sous forme nominative, d'une valeur nominale de dix pence (GBP 0,10) chacune (les Actions de Classe C);

j) une (1) action de commandité, sous forme nominative, d'une valeur nominale de dix pence (GBP 0,10) chacune, (l'Action de Commandité ou l'Action de Gestion)

5) Le GP décide par conséquent de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à cent soixante- huit mille cent soixante-quatorze livres sterling et trente pence (GBP 168.174,30) représenté par:

a) un million trois cent cinquante-sept mille huit cent quatre-vingt-quinze (1.357.895) actions de commanditaire de classe A1 sous forme nominative, d'une valeur nominale de dix pence (GBP 0,10) chacune (les Actions de Classe A1);

b) dix mille (10.000) actions de commanditaire de classe A2 sous forme nominative, d'une valeur nominale de dix pence (GBP 0,10) chacune (les Actions de Classe A2);

c) dix mille (10.000) actions de commanditaire de classe A3 sous forme nominative, d'une valeur nominale de dix pence (GBP 0,10) chacune (les Actions de Classe A3);

d) dix mille (10.000) actions de commanditaire de classe A4 sous forme nominative, d'une valeur nominale de dix pence (GBP 0,10) chacune (les Actions de Classe A4);

e) cent vingt-deux mille six cent soixante-six (122.666) actions de classe B1 sans droit de vote sous forme nominative, d'une valeur nominale de dix pence (GBP 0,10) chacune (les Actions de Classe B1);

f) dix mille et une (10.001) actions de classe B2 sans droit de vote sous forme nominative, d'une valeur nominale de dix pence (GBP 0,10) chacune (les Actions de Classe B2);

g) dix mille et une (10.001) actions de classe B3 sans droit de vote sous forme nominative, d'une valeur nominale de dix pence (GBP 0,10) chacune (les Actions de Classe B3);

h) dix mille et une (10.001) actions de classe B4 sans droit de vote sous forme nominative, d'une valeur nominale de dix pence (GBP 0,10) chacune (les Actions de Classe B4);

i) cent quarante et un mille cent soixante-dix-huit (141.178) actions de classe C assorties de droit de vote sous forme nominative, d'une valeur nominale de dix pence (GBP 0,10) chacune (les Actions de Classe C);

j) une (1) action de commandité, sous forme nominative, d'une valeur nominale de dix pence (GBP 0,10) chacune, (l'Action de Commandité ou l'Action de Gestion).»

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-Sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 mars 2015. Relation: EAC/2015/5626. Reçu soixante quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015040703/295.

(150046036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

Swiss Asia - China District Energy SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 157.222.

Par le présent avis, la Société informe les tiers que le siège social de son gérant, Swiss Asia, a été transféré du 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg au 211, rue des Romains, L-8041 Bertrange, Luxembourg.

Luxembourg, le 13 mars 2015.

Signatures.

Référence de publication: 2015041957/11.

(150048133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Milai Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 107.534.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège de la société en date du 02 décembre 2014.

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission des administrateurs:

Xavier SOULARD, administrateur, Président ayant pour adresse professionnelle 24, rue Astrid L-1143, Luxembourg.

André WILWERT, administrateur, ayant pour adresse professionnelle 24, rue Astrid L-1143, Luxembourg.

Patrick WILWERT, administrateur, ayant pour adresse professionnelle 24, rue Astrid, L-1143 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale nomme en remplacement un administrateur unique:

La société Boxtox LTD, demeurant professionnellement au 571 A, Rue Bernardin de St Pierre, Vallée des Prêtres, Port-Louis, 1116-7, Ile Maurice.

Le mandat du nouvel administrateur unique prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de l'an 2018.

Luxembourg, le 02 décembre 2014.

Un mandataire

Référence de publication: 2015042484/20.

(150048839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Mechten Aktiengesellschaft, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 23.609.

—
Extrait des résolutions circulaires prises par le Conseil d'Administration avec effet au 17 février 2015:

1) Le Conseil d'Administration décide, en conformité à l'Article 42 de la loi du 10 août 1915, modifié par la loi du 28 juillet 2014, de nommer à la fonction de Dépositaire des Titres au Porteur de la Société, avec effet immédiat:

- Fidelia, Corporate & Trust Services S.A., Luxembourg, (RCS Luxembourg B 145.508), ayant son siège social au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MECHTEN AKTIENGESELLSCHAFT

Référence de publication: 2015042477/14.

(150048865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Macaines Mining Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 50.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 184.174.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 13 mars 2015 que:

1. La démission de Monsieur Nicholas J. Hayduk, gérant de la Société, avec effet au 13 mars 2015, a été acceptée;

2. A été nommé gérant, avec effet au 13 mars 2015 et pour une durée indéterminée:

- Mr Mauro Ostwald, né le 27 juillet 1971 à Rio de Janeiro, Brésil, demeurant professionnellement à Noordeinde 157, 2514 GG, Den Haag, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2015.

Référence de publication: 2015042455/16.

(150048900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Morning Bay S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 144.149.

—
- Constituée suivant acte reçu par Me Karine REUTER, en date du 19 janvier 2009, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 297 en date du 11 février 2009.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société qui s'est tenue le 27 février 2015 à Luxembourg, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- Ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2020, les mandats suivants:

* *aux postes d'administrateurs:*

- Monsieur Marc GIORGETTI, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à L-7423 Dondelange, 2, route de Luxembourg. Son mandat de Président a également été renouvelé.

- Monsieur Jean FABER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt;

- Monsieur Didier KIRSCH, Expert-comptable, demeurant professionnellement L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

* *au poste de commissaire aux comptes:*

- REVILUX S.A., avec siège social au 17, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B-25.549, commissaire aux comptes.

Pour la société MORNING BAY S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2015042488/24.

(150048768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Marney Lectro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 186.082.

Je soussigné, Erik-Johan Schoop, présente ma démission comme gérant de votre société avec effet au 2 janvier 2015.
Erik-Johan Schoop.

Référence de publication: 2015042474/9.

(150048264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

MELFE S.A. Société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 165.046.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015042478/10.

(150048712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Michaud & Chailly S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 109.336.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015042481/10.

(150048248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Sportfield International 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 114.627.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2015041950/12.

(150047707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Mafram Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 187.698.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 16 février 2015

- En date du 16 février 2015, la Société a désigné la société SGG S.A., ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, comme dépositaire au sens de l'article 2 de la loi du 28 juillet 2014 relative au dépôt obligatoire et à l'immobilisation des actions et des parts au porteur.

Fait à Luxembourg, le 16 février 2015.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2015042466/13.

(150048891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Malux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-baptiste Esch.
R.C.S. Luxembourg B 28.862.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015042469/9.

(150048792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Melga Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 176.391.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2015.

Référence de publication: 2015042462/10.

(150048495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Maa Durga s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3240 Bettembourg, 8, rue Michel Hack.
R.C.S. Luxembourg B 167.672.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/03/2015.

Signature.

Référence de publication: 2015042463/10.

(150048372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Roma-Bau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 6, rue Beiler.
R.C.S. Luxembourg B 92.140.

EXTRAIT

Suivant assemblée générale extraordinaire sous seing privé, datée du 12 mars 2015, le mandat de Monsieur Robert SCHRAUBEN en sa qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué a été renouvelé pour une durée de six ans.

Weiswampach, le 12 mars 2015.

R. SCHRAUBEN.

Référence de publication: 2015042542/11.

(150048457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Sicav Euro Continents, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Épernay.
R.C.S. Luxembourg B 49.850.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des résolutions des actionnaires (ci-après les «Actionnaires») prises en date du 12 Février 2015 que:

1. Les Actionnaires ont décidé de clôturer la liquidation de la Société;
2. Les livres et documents sociaux de la Société resteront déposés et conservés pendant cinq ans au siège social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour avis sincère et conforme

Référence de publication: 2015041982/14.

(150047827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Refina International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 12.786.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2015.

Pour: REFINA INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015042548/14.

(150048335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

TB-ING S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 147.793.

Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 2 mars 2015

Monsieur Olivier BEAUDOUL démissionne de son mandat de Gérant de Catégorie B de la société avec effet le 4 mars 2015.

Monsieur Amaury LUDES, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommé au poste de Gérant de Catégorie B et ce pour une durée illimitée.

F. DARCHE / TH. BOIVINET

Gérante de catégorie B / Gérant de catégorie A

Référence de publication: 2015042614/15.

(150048867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Pfudler International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 38.700.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 191.423.

EXTRAIT

Par résolutions écrites en date du 16 mars 2015 l'associé de la Société a:

- redésigné Dr Wolfgang ZETTEL, né le 15 novembre 1962 à Constance, Allemagne, et résidant professionnellement au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet au 16 mars 2015 pour une durée indéterminée.

- redésigné Stefan LAMBERT, né le 8 janvier 1964 à Trèves, Allemagne, et résidant professionnellement au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet au 16 mars 2015 pour une durée indéterminée.

- nommé Günter BACHMANN, né le 9 novembre 1954 à Dudenhofen, Allemagne, et résidant Auf dem Gleichen 12, 61352 Bad Homburg, Allemagne, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet au 16 mars 2015 pour une durée indéterminée.

- nommé Tom ALZIN, né le 16 janvier 1980 à Homburg, Allemagne, et résidant au 19 Rue des Labours, L-1912 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet au 16 mars 2015 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2015042517/25.

(150048701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

SKMCom One S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 105.598.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015042590/9.

(150048448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Top Scale Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 167.885.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Top Scale Luxembourg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015042607/11.

(150048398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Tercade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 114.532.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 17.02.2014

Sixième résolution:

L'Actionnaire Unique décide le transfert du siège social de la société du 11A, Boulevard Prince Henri L-1724 au 11, Avenue Emile Reuter L-2420 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TERCADE S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015042618/14.

(150048530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Ultimo Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 118.760.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 16 mars 2015

1. M. Morten HORNESS, a été révoqué de son mandat de gérant, avec effet immédiat.
2. M. Nicolas GASZTONYI, a démissionné de son mandat de gérant, avec effet immédiat.
3. M. Erik Just JOHNSEN, administrateur de sociétés, né à Bergen (Norvège), le 22 février 1961, demeurant professionnellement à Haakon VII's gt. 2, 7 etg., 0119 Oslo, Norvège, a été nommé comme gérant, avec effet immédiat, pour une durée indéterminée.
4. Mme Kristine VANAGA-MIHAILOVA, administrateur de sociétés, née à Riga (Lettonie), le 8 août 1979, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme gérante, avec effet immédiat, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 17 mars 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Ultimo Holding S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015042630/20.

(150048523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Diabase S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 150.138.

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of February.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Diabase S.A., a Luxembourg public company limited by shares (société anonyme), having its registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 150138 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 8 December 2009, and whose articles of incorporation (the Articles) have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 128 dated 21 January 2010. The Articles have been amended for the last time pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 28 April 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1237 dated 14 June 2010.

The Meeting was opened at 10:00 a.m. and was chaired by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing in Esch/Alzette (the Chairperson).

The Meeting appointed as secretary (the Secretary) and scrutineer (the Scrutineer) Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, professionally residing in Esch/Alzette. The Chairperson, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the bureau.

The Chairperson declared and requested the notary to state that:

1. The Meeting has been convened by registered letters sent to all the shareholders of the Company on 9 February 2015.

2. The names of the shareholders represented at the Meeting and the number of shares they own are shown on an attendance list; this attendance list, having been signed by the members of the bureau, the proxyholder of the shareholders and the undersigned notary, will remain attached to this deed to be submitted with it to the registration authorities.

3. The proxies of the shareholders represented at the Meeting will also remain attached to the present minutes.

4. As it appears from said attendance list, out of a total of three hundred thousand (300,000) shares in issue in the Company, two hundred nine thousand six hundred seventy-seven (209,677) shares in issue in the Company are represented, being more than fifty per cent (50%) of the issued share capital of the Company and no resolutions to be adopted requiring a class vote, the Meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda as set forth in the convening notice pertaining to this Meeting.

5. The agenda of the Meeting is as follows:

Agenda:

1. Decision to change the financial year of the Company which shall now end on 18 February of each year and consequently amend article 17 of the Articles so that it will henceforth read as follows:

" **Art. 17. Financial Year.** The Company's financial year shall begin on 19 February of each year and shall terminate on 18 February of the next year."

2. Decision to reduce the term of the current financial year due to end on 31 December 2015 to have it terminated on 18 February 2015.

3. Miscellaneous.

Then the Meeting, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The Meeting RESOLVED to CHANGE the financial year of the Company which shall now end on 18 February of each year and consequently amend article 17 of the Articles so that it will henceforth read as follows:

" **Art. 17. Financial Year.** The Company's financial year shall begin on 19 February of each year and shall terminate on 18 February of the next year."

Second resolution

The Meeting RESOLVED to REDUCE the term of the current financial year due to end on 31 December 2015 to have it terminated on 18 February 2015.

THERE BEING NO FURTHER BUSINESS THE MEETING IS CLOSED AT 10.15 a.m..

Declaration

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed is drawn up in Esch/Alzette, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-huitième jour du mois de février.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Diabase S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 150138 (la Société), constituée suivant acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 8 décembre 2009, et dont les statuts (les Statuts) ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 128 en date du 21 janvier 2010. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 28 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1237 en date du 14 juin 2010.

L'Assemblée a commencé à 10h00 et était présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette (le Président).

L'Assemblée a nommé comme secrétaire (le Secrétaire) et scrutateur (le Scrutateur) Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette. Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont désignés collectivement ci-après comme le «bureau».

Le Président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'Assemblée a été convoquée par lettres recommandées adressées à tous les actionnaires de la Société le 9 février 2015.

2. Les noms des actionnaires représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par les membres du bureau, le mandataire des actionnaires et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte afin d'être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

3. Les procurations des actionnaires représentés à l'Assemblée resteront également annexées au présent acte.

4. Comme il ressort de ladite liste de présence, d'un total de trois cent mille (300,000) actions émises par la Société, deux cent neuf mille six cent soixante-dix-sept (209.677) actions émises par la Société sont représentées, soit plus de cinquante pour cent (50%) du capital social émis de la Société, et aucune résolution devant être adoptée ne nécessitant un vote par classe, l'Assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement statuer sur tous les points portés à l'ordre du jour, tels qu'énoncés dans l'avis de convocation relatif à cette Assemblée.

5. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de modifier l'année sociale de la Société qui désormais se termine le 18 février de chaque année et en conséquence de modifier l'article 17 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 17. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 19 février de chaque année et se termine le 18 février de l'année suivante.»

2. Décision de réduire la durée de l'année sociale en cours qui devait se terminer le 31 décembre 2015 afin qu'elle se termine au 18 février 2015.

3. Divers.

Ainsi, l'Assemblée, après avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a DECIDE de MODIFIER l'année sociale de la Société qui désormais se termine le 18 février de chaque année et en conséquence de modifier l'article 17 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 17. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 19 février de chaque année et se termine le 18 février de l'année suivante.»

Deuxième résolution

L'Assemblée a DECIDE de REDUIRE la durée de l'année sociale en cours qui devait se terminer le 31 décembre 2015 pour la faire finir au 18 février 2015.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, L'ASSEMBLEE EST CLOTUREE A 10h15.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données au mandataire des personnes comparantes, connus du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire des personnes comparantes a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 février 2015. Relation: EAC/2015/4621. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015040298/123.

(150046035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

Cusanus S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 73.487.

L'an deux mille quinze, le onze février.

Par devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de la société CUSANUS S.A., une société anonyme constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 22, rue Gabriel Lippmann, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73487 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 198 du 9 mars 2000 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederranven, en date du 29 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1883 du 14 septembre 2010.

La séance est ouverte à 14 heures 30 sous la présidence de Maître Katia Bartholomé, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg (la «Présidente»).

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Ekaterina Dublet, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée générale élit comme scrutateur Maître Katia Bartholomé, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cent cinquante (150) actions d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cent cinquante mille Euros (EUR 150.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit.

Ladite liste de présence, portant les signatures de l'actionnaire unique et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée générale est conçu comme suit:

1. Constatation que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique.
2. Refonte complète des statuts de la Société pour les mettre en conformité avec les dispositions modificatives de la loi du 25 août 2006 ayant prévu la société anonyme unipersonnelle.
3. Confirmation du mandat de Monsieur Frantz Wallenborn en tant qu'administrateur unique de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2018.

4. Divers.

L'assemblée générale, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde les points précités de l'ordre du jour et prend, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée générale constate qu'à l'heure actuelle la Société n'a plus qu'un actionnaire unique.

Deuxième résolution

Suite au constat qui précède, l'actionnaire unique décide de procéder à une refonte complète des statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions modificatives de la loi du 25 août 2006 ayant prévu, entre autres, la société anonyme unipersonnelle.

Lesdits statuts auront désormais la teneur suivante:

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CUSANUS S.A.

La société peut avoir un actionnaire unique, propriétaire de la totalité des actions, ou plusieurs actionnaires.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Schuttrange.

Il pourra être transféré à l'intérieur de la commune de Schuttrange par simple décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration et dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale ou de l'actionnaire unique.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou tout autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toutes espèces.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utile à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Titre II. Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cent cinquante mille Euros (EUR 150.000.-), représenté par cent cinquante (150) actions d'une valeur de mille Euros (EUR 1.000.-) chacune, intégralement libérées.

Les actions sont et resteront nominatives.

Les actions de la société ne pourront être données en gage ou en nantissement qu'avec l'accord unanime et préalable de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, de l'assemblée générale des actionnaires. Aucun gage ou nantissement ne pourra être inscrit au registre des actionnaires sans l'accord unanime et préalable de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, de l'assemblée générale des actionnaires.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Les actions sont cessibles dans les conditions ci-après.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'actionnaire qui souhaite céder ses actions et tout héritier d'un actionnaire défunt doit notifier son intention au conseil d'administration de la société en précisant l'identité du cessionnaire et le prix convenu.

Le conseil d'administration doit dans les huit (8) jours notifier par lettre recommandée ces informations à tous les actionnaires inscrits au registre des actionnaires à ce jour.

Les actionnaires qui souhaitent exercer leur droit de préemption doivent notifier leur offre dans les trente (30) jours par lettre recommandée au conseil d'administration. Le conseil d'administration doit notifier cette intention à l'actionnaire cédant dans les huit (8) jours.

Si plusieurs actionnaires souhaitent exercer leur droit de préemption sur la vente proposée, les actions cédées leur sont attribués proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent.

Si aucun actionnaire ne souhaite exercer son droit de préemption dans les conditions ci-dessus mentionnées, la société doit racheter endéans un délai de trente (30) jours les actions à un prix correspondant à la valeur nette moyenne des actions suivant les trois (3) derniers comptes annuels approuvés, ou, à défaut, des deux (2) derniers ou des derniers comptes annuels approuvés. En cas d'impossibilité pour la société d'acquiescer les actions, l'actionnaire cédant est libre de céder les actions à la personne indiquée dans sa proposition initiale et aux conditions y contenues.

Les dispositions qui précèdent ne sont pas d'application si les actions doivent être cédées à une société appartenant au groupe de l'actionnaire ayant l'intention de transférer tout ou partie de ses actions. Un transfert projeté à une société du groupe de l'actionnaire concerné doit cependant faire l'objet d'une notification préalable par lettre recommandée à la société afin de permettre à l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, au conseil d'administration de vérifier que la société cessionnaire appartient au groupe du cédant. La notification devra parvenir à la société au moins deux (2) mois avant la prise d'effet du transfert. Dans tous les cas où la société cessionnaire cesserait d'être une société du groupe de l'actionnaire concerné, les actions transférées devront être immédiatement rétrocédées à ce dernier.

De même, tout actionnaire de la société doit, par lettre recommandée adressée à l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, au conseil d'administration de la société, notifier tout changement de son propre actionariat. Au cas où l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration n'approuve pas un tel changement, la société a le droit de racheter ses actions de son actionnaire aux conditions énoncées ci-dessus.

Dans l'éventualité où ni les actionnaires ni la société n'acquièrent les actions, l'actionnaire cessionnaire est libre de vendre les actions au(x) tiers dans les trois mois qui suivent l'offre.

Dans l'éventualité où plusieurs droits de préemption se trouvent en concurrence, ils s'exerceront en proportion du droit de vote de chacune des parties en cause.

En cas de contestation, notamment quant à la valeur des actions, les parties soumettent le contentieux à un arbitrage à l'exclusion de la voie judiciaire.

Titre III. Administration

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un membre.

Art. 8. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration ne peut prendre des résolutions valables qu'à la majorité des administrateurs en fonction.

En cas de conseil d'administration composé d'un administrateur unique, toutes les décisions prises par celui-ci sont inscrites dans un procès-verbal.

Art. 9. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 10. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

En cas de conseil d'administration composé d'un administrateur unique, celui-ci est investi des pouvoirs les plus étendus, tels que définis ci-avant.

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la seule signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par le conseil d'administration en vertu de l'article 12 des statuts.

Art. 12. Le conseil d'administration ou le cas échéant l'administrateur unique peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

L'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis en ou hors de son sein, actionnaires ou non.

Art. 13. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par l'administrateur unique, ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. Assemblées Générales

Art. 15. Lorsqu'il y a un actionnaire unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires par les dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions de l'actionnaire unique sont inscrites dans un procès-verbal.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représentera tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège ou à l'endroit indiqué dans les convocations le deuxième jour ouvrable du mois d'avril à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée générale tombe un jour férié, elle est remise au premier jour ouvrable qui suit.

Les autres assemblées pourront se tenir aux dates et lieux spécifiés dans les avis de convocations respectifs.

Art. 17. Les décisions des assemblées générales ordinaires sont prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées lors de l'assemblée.

Titre VI. Année Sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé, chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la formation du fonds de réserve légale: ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut à tout moment être dissoute par décision de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'actionnaire unique ou par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Disposition Générale

Art. 21. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Troisième résolution

L'actionnaire unique constate et décide de confirmer le mandat de Monsieur Frantz Wallenborn en tant qu'administrateur unique de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2018.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à raison du présent acte sont évalués à environ mille cinquante Euros (EUR 1.050,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K. BARTHOLOME, E. DUBLET, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 12 février 2015. Relation: 1LAC/2015/4560. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015040278/192.

(150045968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

CORPUS SIREO Projektentwicklung München II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 192.856.

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am fünfundzwanzigsten Februar.

sind vor Uns, dem unterzeichnenden Notar Maître Jean SECKLER, mit Amtssitz in Junglinster, Großherzogtum Luxemburg,

IST ERSCHIENEN:

Swiss Life Investment Management Holding AG, eine Aktiengesellschaft, gegründet nach Schweizer Recht, mit Gesellschaftssitz in General Guisan-Quai 40, CH-8002 Zürich, Schweiz, eingetragen im Handelsregister des Kantons Zürich unter der Nummer CHE-112.304.772,

hier vertreten durch Herrn Henri DA CRUZ, beruflich ansässig in Junglinster, aufgrund einer am 20. Februar 2015 privatrechtlich erteilten Vollmacht; und

Besagte Vollmacht, welche von dem Bevollmächtigten der erschienenen Partei und dem unterzeichnenden Notar ne varietur unterzeichnet wurde, wird der vorliegenden Urkunde zur Registrierung beigelegt.

Die Erschienene ist die Gesellschafterin (die "Gesellschafterin") von "CORPUS SIREO Projektentwicklung München II S.à r.l." einer société à responsabilité limitée mit Gesellschaftssitz in 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 192.856 (die "Gesellschaft"), die gemäß einer notariellen Urkunde des unterzeichnenden Notars vom 26. November 2014 gegründet und deren Satzung am 15. Januar 2015 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das "Mémorial") Nummer 116, Seite 5532 veröffentlicht wurde (die "Satzung"). Die Satzung der Gesellschaft wurde noch nicht abgeändert.

Die Erschienene, vertreten wie eingangs erwähnt, ersucht den unterzeichnenden Notar, folgende Erklärungen zu beurkunden:

Tagesordnung

1.1 Zu beschließen, den Artikel 8 "Organe der Gesellschaft" der Satzung abzuändern.

1.2 Zu beschließen, einen neuen Artikel 15 "Executive Committee" in die Satzung einzufügen und die nachfolgende Nummerierung der Satzung dementsprechend anzupassen:

15. Executive Committee.

15.1 Die Gesellschafterversammlung kann der Gesellschaft ein Executive Committee ("EC") geben.

15.2 Das EC ist ein weiteres Kontrollorgan der Gesellschaft neben der Gesellschafterversammlung und besteht aus mindestens zwei Mitgliedern, soweit die Gesellschafterversammlung nicht eine andere Anzahl beschließt.

15.3 Die Mitglieder des EC werden durch Gesellschafterbeschluss in das EC gewählt. Die Gesellschafterversammlung ist jederzeit und nach ihrem freien Ermessen berechtigt, die gewählten Mitglieder abzuberufen und neue Mitglieder zu wählen.

15.4 Die Amtszeit der Mitglieder des EC wird durch Gesellschafterbeschluss festgelegt. Jedes Mitglied kann sein Amt auch ohne wichtigen Grund durch schriftliche Erklärung gegenüber der Geschäftsführung der Gesellschaft mit einer Frist von einem Monat niederlegen.

15.5 Das EC wählt aus seiner Mitte für seine Amtszeit oder eine kürzere von ihm bestimmte Frist einen Vorsitzenden. Die Wahl des Vorsitzenden erfolgt im Anschluss an die Bestellung der Mitglieder, ohne dass es für diese Sitzung des EC einer besonderen Einladung der Mitglieder bedürfte. Der Vorsitzende vertritt das EC bei der Abgabe und Entgegennahme von Erklärungen sowie sämtlichen Handlungen und Maßnahmen, die zur Durchführung der Beschlüsse des EC erforderlich oder nützlich sind.

15.6 Aufgaben, Befugnisse und Verantwortung des EC ergeben sich - soweit gesetzlich zulässig und nicht anders von der Gesellschafterversammlung beschlossen - aus diesem Gesellschaftsvertrag und aus der Kompetenzordnung für das EC, soweit eine solche von der Gesellschafterversammlung beschlossen wird. Die Gesellschafterversammlung kann Aufgaben und Befugnisse, die sie auf das EC übertragen hat, jederzeit durch Gesellschafterbeschluss wieder an sich ziehen.

15.7 Das EC ist - soweit gesetzlich zulässig und nicht anders von der Gesellschafterversammlung beschlossen - berechtigt, aber nicht verpflichtet, in allen Angelegenheiten der Gesellschaft, die der Beschlussfassung durch die Gesellschafterversammlung unterliegen, Beschlüsse zu fassen, ausgenommen Gegenstände, über die nach dem Gesetz mit einer Mehrheit von $\frac{3}{4}$ der abgegebenen Stimmen zu beschließen ist. Diese sind solange für alle Organe der Gesellschaft bindend, bis sie durch einen Beschluss des EC oder der Gesellschafterversammlung abgeändert oder aufgehoben werden. Beschlüsse der Gesellschafterversammlung sind für das EC bindend und können durch das EC nicht geändert oder aufgehoben werden.

15.8 Das EC berät die Geschäftsführung in allen Angelegenheiten der Geschäftsleitung, insbesondere in finanziellen Angelegenheiten und bei strategischen Entscheidungen der Gesellschaft. Die Geschäftsführung berichtet regelmäßig an das EC und erteilt auf dessen Anfrage Auskünfte an das EC. Das EC ist berechtigt, eine Geschäftsordnung für die Ge-

schaftsführung (Geschäftsordnung) zu erlassen. Die Geschäftsordnung kann insbesondere vorsehen, bestimmte Rechtsgeschäfte und Handlungen der Geschäftsführung der vorherigen Zustimmung des EC zu unterwerfen.

15.9 Das EC ist unverzüglich einzuberufen, wenn dies zum Wohl der Gesellschaft erforderlich ist oder ein Mitglied des EC oder die Geschäftsführung die Einberufung unter Angabe des Zwecks und der Gründe verlangt, mindestens jedoch einmal im Jahr. Die Einberufung erfolgt durch den Vorsitzenden. Die Frist für die Einberufung beträgt eine Woche und kann in dringenden Fällen vom Vorsitzenden auf zwei Geschäftstage reduziert werden. Das EC kann auf die Einhaltung der Formen und Fristen verzichten.

15.10 Das EC ist beschlussfähig, wenn die Hälfte der Mitglieder, aus denen das EC insgesamt zu bestehen hat, an der Beschlussfassung teilnimmt; in jedem Fall müssen jedoch zwei Mitglieder an der Beschlussfassung teilnehmen. Beschlüsse des EC werden mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst. Beschlüsse des EC werden in Sitzungen gefasst. Zulässig ist auch jede andere Art der Abstimmung außerhalb einer Sitzung, insbesondere im Umlaufverfahren in schriftlicher Form, mündlich oder per Telefon, Telefax oder E-Mail.

15.11 Über die Sitzungen des EC sowie die außerhalb von Sitzungen gefassten Beschlüsse des EC ist ein Protokoll anzufertigen, das vom Protokollführer und bei außerhalb von Sitzungen gefassten Beschlüssen auch von dem Vorsitzenden des EC zu unterzeichnen ist.

15.12 Die Gesellschafterversammlung kann bestimmen, dass die Mitglieder des EC für ihre Tätigkeit eine Vergütung oder einen Ersatz ihrer Auslagen erhalten."

1.3 Verschiedenes.

2. Nach umfänglicher Überprüfung wurde folgender Beschluss gefasst:

Erster Beschluss

Die Gesellschafterin beschließt, den Artikel 8 "Organe der Gesellschaft" der Satzung abzuändern, welcher nun wie folgt lautet:

" **8. Organe der Gesellschaft.** Die Organe der Gesellschaft sind

- die Geschäftsführung,
- die Gesellschafterversammlung,
- das Executive Committee („EC“), soweit ein EC gemäß Artikel 15 eingerichtet wird."

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafterin beschließt, einen neuen Artikel 15 "Executive Committee" in die Satzung einzufügen und die nachfolgende Nummerierung der Satzung dementsprechend anzupassen:

15. Executive Committee.

15.1 Die Gesellschafterversammlung kann der Gesellschaft ein Executive Committee ("EC") geben.

15.2 Das EC ist ein weiteres Kontrollorgan der Gesellschaft neben der Gesellschafterversammlung und besteht aus mindestens zwei Mitgliedern, soweit die Gesellschafterversammlung nicht eine andere Anzahl beschließt.

15.3 Die Mitglieder des EC werden durch Gesellschafterbeschluss in das EC gewählt. Die Gesellschafterversammlung ist jederzeit und nach ihrem freien Ermessen berechtigt, die gewählten Mitglieder abzurufen und neue Mitglieder zu wählen.

15.4 Die Amtszeit der Mitglieder des EC wird durch Gesellschafterbeschluss festgelegt. Jedes Mitglied kann sein Amt auch ohne wichtigen Grund durch schriftliche Erklärung gegenüber der Geschäftsführung der Gesellschaft mit einer Frist von einem Monat niederlegen.

15.5 Das EC wählt aus seiner Mitte für seine Amtszeit oder eine kürzere von ihm bestimmte Frist einen Vorsitzenden. Die Wahl des Vorsitzenden erfolgt im Anschluss an die Bestellung der Mitglieder, ohne dass es für diese Sitzung des EC einer besonderen Einladung der Mitglieder bedürfte. Der Vorsitzende vertritt das EC bei der Abgabe und Entgegennahme von Erklärungen sowie sämtlichen Handlungen und Maßnahmen, die zur Durchführung der Beschlüsse des EC erforderlich oder nützlich sind.

15.6 Aufgaben, Befugnisse und Verantwortung des EC ergeben sich - soweit gesetzlich zulässig und nicht anders von der Gesellschafterversammlung beschlossen - aus diesem Gesellschaftsvertrag und aus der Kompetenzordnung für das EC, soweit eine solche von der Gesellschafterversammlung beschlossen wird. Die Gesellschafterversammlung kann Aufgaben und Befugnisse, die sie auf das EC übertragen hat, jederzeit durch Gesellschafterbeschluss wieder an sich ziehen.

15.7 Das EC ist - soweit gesetzlich zulässig und nicht anders von der Gesellschafterversammlung beschlossen - berechtigt, aber nicht verpflichtet, in allen Angelegenheiten der Gesellschaft, die der Beschlussfassung durch die Gesellschafterversammlung unterliegen, Beschlüsse zu fassen, ausgenommen Gegenstände, über die nach dem Gesetz mit einer Mehrheit von $\frac{3}{4}$ der abgegebenen Stimmen zu beschließen ist. Diese sind solange für alle Organe der Gesellschaft bindend, bis sie durch einen Beschluss des EC oder der Gesellschafterversammlung abgeändert oder aufgehoben werden. Beschlüsse der Gesellschafterversammlung sind für das EC bindend und können durch das EC nicht geändert oder aufgehoben werden.

15.8 Das EC berät die Geschäftsführung in allen Angelegenheiten der Geschäftsleitung, insbesondere in finanziellen Angelegenheiten und bei strategischen Entscheidungen der Gesellschaft. Die Geschäftsführung berichtet regelmäßig an das EC und erteilt auf dessen Anfrage Auskünfte an das EC. Das EC ist berechtigt, eine Geschäftsordnung für die Geschäftsführung (Geschäftsordnung) zu erlassen. Die Geschäftsordnung kann insbesondere vorsehen, bestimmte Rechtsgeschäfte und Handlungen der Geschäftsführung der vorherigen Zustimmung des EC zu unterwerfen.

15.9 Das EC ist unverzüglich einzuberufen, wenn dies zum Wohl der Gesellschaft erforderlich ist oder ein Mitglied des EC oder die Geschäftsführung die Einberufung unter Angabe des Zwecks und der Gründe verlangt, mindestens jedoch einmal im Jahr. Die Einberufung erfolgt durch den Vorsitzenden. Die Frist für die Einberufung beträgt eine Woche und kann in dringenden Fällen vom Vorsitzenden auf zwei Geschäftstage reduziert werden. Das EC kann auf die Einhaltung der Formen und Fristen verzichten.

15.10 Das EC ist beschlussfähig, wenn die Hälfte der Mitglieder, aus denen das EC insgesamt zu bestehen hat, an der Beschlussfassung teilnimmt; in jedem Fall müssen jedoch zwei Mitglieder an der Beschlussfassung teilnehmen. Beschlüsse des EC werden mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst. Beschlüsse des EC werden in Sitzungen gefasst. Zulässig ist auch jede andere Art der Abstimmung außerhalb einer Sitzung, insbesondere im Umlaufverfahren in schriftlicher Form, mündlich oder per Telefon, Telefax oder E-Mail.

15.11 Über die Sitzungen des EC sowie die außerhalb von Sitzungen gefassten Beschlüsse des EC ist ein Protokoll anzufertigen, das vom Protokollführer und bei außerhalb von Sitzungen gefassten Beschlüssen auch von dem Vorsitzenden des EC zu unterzeichnen ist.

15.12 Die Gesellschafterversammlung kann bestimmen, dass die Mitglieder des EC für ihre Tätigkeit eine Vergütung oder einen Ersatz ihrer Auslagen erhalten."

Kosten

Jegliche Ausgaben, Kosten, Vergütungen oder ähnliche Abgaben, die aufgrund dieser notariellen Urkunde von der Gesellschaft getragen werden sollen, werden auf ungefähr neunhundert Euro (EUR 900,-) geschätzt.

Da nichts anderes auf der Tagesordnung vorgesehen ist und niemand mehr etwas vorbringen möchte, wird die Versammlung geschlossen.

Der unterzeichnende Notar, der die deutsche Sprache versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der Erschienenen in deutscher Sprache abgefasst wurde.

Worüber, diese notarielle Urkunde in Junglinster an dem Tag und zu der Zeit aufgenommen wurde, der bzw. die zu Beginn dieses Dokuments genannt ist.

Nachdem das Dokument dem Bevollmächtigten der Erschienenen vorgelesen wurde, der dem Notar mit Nachnamen, Vornamen, Personenstand und Wohnsitz bekannt ist, hat dieser Bevollmächtigte der Erschienenen gemeinsam mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 02 mars 2015. Relation GAC/2015/1745. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015040272/150.

(150046091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

Doxx S.à.r.l./B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 4, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 195.262.

— STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twenty-sixth day of February.

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Rambrouch, acting in replacement of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, to whom the present deed will remain.

There appeared:

Mr Richard Walter Hawel, advisor in real estate projects and asset management, born on the 14th day of August 1964 in Jersey, United Kingdom, residing professionally in Luxembourg,

acting on behalf of the sole shareholder of DOXX B.V. (the "Company"), a private limited liability company, having its registered office in 's-Hertogenbosch, the Netherlands, and its business office at De Lind 13A, 5061 HS Oisterwijk, registered at the Commercial Register under the number 16058695, incorporated pursuant to a deed dated July 3rd, 1989 and recently amended by a deed dated January 26th, 2009,

pursuant to a proxy given under private seal on the 19th day of January, 2015, by Stichting Administratiekantoor Beheermaatschappij Jeradma, a foundation existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at De

Lind 13 A, 5061 HS Oisterwijk, The Netherlands, Commercial Register under number 18067975, represented by Mr J.H.A.M. van Dooren, born on the 12th day of June, 1962 in Tilburg, Netherlands, residing at Hondsbegselaan 62, 5062 JS Oisterwijk, the Netherlands.

The appearing person requested the notary to act the ratification of the resolutions taken by the sole shareholder of the Company in the Netherlands on January 6th, 2015, which resolved, among others, (i) to transfer the place of effective management of the Company from The Netherlands to Luxembourg and (ii) to set the date of effectiveness of the transfer of the place of effective management of the Company from The Netherlands to Luxembourg as per this present notarial meeting, in compliance with the provisions of Luxembourg laws and rules governing the status of a legal entity, maintained without discontinuance in accordance with such laws.

The resolutions of the sole shareholder and the requested certificates, as well as a declaration of the board of directors of the Company stating that the fair market value of the Company as per February 26th, 2015 (date of the deed) is at least EUR 18,200 after signature “ne varietur” by the appearing person and the notary, shall remain attached to the present deed, together with the proxy, and shall be filed at the same time with the registration authorities.

Thereupon, the appearing person, representing the sole shareholder of the Company, further requested the notary to state that:

1. The place of effective management of the Company is hereby transferred from The Netherlands to Luxembourg as of February 26th, 2015 (date of the deed) and the Company adopts the Luxembourg nationality as of the same day.
2. The business and administrative office and the principal establishment of the Company are set in L-1116 Luxembourg, 4, rue Adolphe.
3. Mr Richard Walter Hawel, prenamed, is appointed as manager of the Company as per February 26th, 2015.
4. The Company adopts the form of a “société à responsabilité limitée”.
5. The Company proceeds to a total update of its Articles of Association, which shall henceforth be worded as follows:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the “Company”), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the “Law”), as well as by the articles of association (hereafter the “Articles”), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The purpose of the company is:

- a. either alone or jointly with others to acquire and dispose of participations or other interests in legal entities, companies and enterprises, to co-operate with and to finance and to conduct the management of such legal entities, companies or enterprises;
- b. to acquire, manage, operate, encumber and dispose of any property - including intellectual property rights - and to invest capital;
- c. to raise funds by way of securities, bank loans, bond issues, notes and other debt instruments and to borrow in any other way, to lend, to provide guarantees and security, including guarantees and security for debts of other persons, provided these activities are allowed for sociétés à responsabilité limitée and such activities do not require a specific authorisation;
- d. to commercialise licences, copyrights, patents, designs, secret processes or formulas, trademarks and similar interests, to promote the sale and purchase of - and the trade in -these items, including allowing the use of these items and receiving royalties and other income connected with these activities;
- e. for purposes not related to the conduct of its business to make periodic payments for or towards pension or superannuation funds or other objects;
- f. to perform all acts that are advisable, necessary, usual or related to the above mentioned objects.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name “Doxx S.à r.l./B.V.”

Art. 5. The Company has its registered office at ‘s-Hertogenbosch, the Netherlands.

It shall have its main office and principal place of business at 4, rue Adolphe,L-1116 Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles, and it may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in The Netherlands and abroad.

Art. 6. The Company’s corporate capital is fixed at EIGHTEEN THOUSAND TWO HUNDRED EUROS (18,200.-EURO) represented by EIGHTEEN THOUSAND TWO HUNDRED (18,200) ordinary shares of ONE euro (1,00.-EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders. The managers may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company will be bound by the signature of the sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of two managers.

The sole manager or the board of managers may subdelegate their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The sole manager or the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing by letter or by cable, telegram, facsimile transmission or e-mail another manager as his proxy.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

- Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory Provision

By way of derogation of Article 15 of the present Articles of Association, the Company's current accounting year is to run from the close of the previous accounting year until the 31st day of December, 2015.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand eight hundred euros (6,800.-EUR).

Extraordinary general meeting

The appearing person, representing the sole shareholder of the Company, has henceforth adopted the following resolutions:

- 1) The meeting appoints as manager of the Company:

Mr Richard Walter Hawel, advisor in real estate projects and asset management, born on the 14th day of August 1964 in Jersey, United Kingdom, residing professionally in Luxembourg

The duration of its mandate is unlimited.

- 2) The business and administrative office and the principal establishment of the Company are set in L-1116 Luxembourg, 4, rue Adolphe.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the person appearing, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil quinze, le vingt-six février.

Pardevant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, agissant en remplacement de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Monsieur Richard Walter Hawel, conseiller en immobilier, né le 14 août 1964 à Jersey, Royaume-Uni, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant pour le compte de l'actionnaire unique de Doxx B.V. (la "Société"), une société à responsabilité limitée, avec siège social à 's-Hertogenbosch, Pays-bas, et bureaux administratifs à De Lind 13A, 5061 HS Oisterwijk, enregistrée au Registre de commerce sous le numéro 16058695, constituée suivant acte en date du 3 juillet 1989 et récemment modifié par un acte en date du 26 janvier 2009,

en vertu d'une procuration donnée en date du 19 janvier 2015 par Stichting Administratiekantoor Beheermaatschappij Jeradma, une fondation existant sous le droit néerlandais, ayant son siège social à De Lind 13A, 5061 HS Oisterwijk, enregistrée au Registre de commerce sous le numéro 18067975, représentée par Monsieur J.H.A.M. van Dooren, né le 12 juin 1962 à Tilburg, Pays-bas, demeurant à Hondsbegselaan 62, 5062 Oisterwijk, Pays-Bas.

La partie comparante a requis le notaire d'acter la ratification des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société aux Pays-Bas le 6 janvier 2015, qui a décidé, entre autres, (i) de transférer le principal établissement de la Société des Pays-Bas vers le Luxembourg et (ii) de fixer la date de prise d'effet du principal établissement de la Société des Pays-Bas vers le Luxembourg à la date de la présente assemblée, le 26 février 2015, dans le respect des dispositions des lois luxembourgeoises et règles gouvernant le statut d'une entité juridique, maintenue sans discontinuation conformément auxdites lois.

L'original du procès-verbal des résolutions de l'actionnaire unique et des certificats requis, ainsi qu'une déclaration du conseil d'administration de la Société déclarant que la valeur de marché de la Société au jour du présent acte est d'au moins EUR 18.200, après signature "ne varietur" par la personne comparante et le notaire, resteront annexées au présent acte ensemble avec la procuration pour être soumises en même temps aux formalités d'enregistrement.

La personne comparante, représentant l'actionnaire/associé unique, a en plus requis le notaire d'acter que:

1. Le principal établissement de la Société est par les présentes transféré des Pays-Bas à Luxembourg avec effet au 26 février 2015, et la Société adopte la nationalité luxembourgeoise à partir du même jour.

2. Le siège administratif et d'exploitation et le principal établissement de la Société sont établis à L-1116 Luxembourg, 4, rue Adolphe.

3. Monsieur Richard Walter Hawel, prénommé, est nommé gérant de la Société à partir du 26 février 2015.

4. La Société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée.

5. La Société procède à une refonte totale de ses statuts qui auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la société est:

a. d'acquérir et de disposer, seule ou ensemble avec d'autres, de participations ou de tout autre type d'intérêts dans des entités juridiques, sociétés entreprises, pour coopérer avec celles-ci, pour les financer et les diriger.

b. d'acquérir, gérer, diriger, grever et disposer de tout droit de propriété, y compris les droits de propriétés intellectuels, et d'investir en capital;

c. d'obtenir des fonds par l'émission de valeurs mobilières, de prêts bancaires, d'obligations, et tout autre titre de créance et d'emprunter de toute autre manière, de prêter, de fournir des garanties et des sûretés, y compris des garanties et des sûretés pour d'autres personnes, à condition que ces activités soient autorisées aux sociétés à responsabilité limitées et qu'elles ne requièrent pas d'autorisation spécifique;

d. de commercialiser, des licences, droits d'auteurs, brevets, modèles, formules et secret de fabriques, marques et autres intérêts similaires, pour promouvoir la vente et l'achat ainsi que l'échange de ceux-ci, en ce compris leurs utilisations et recevoir des redevances (royalties) et tout autre revenu en relation avec ces activités;

e. A des fins qui ne sont pas en relation avec la conduite de ses affaires, faire des paiements périodiques pour ou à l'intention de fonds de pensions ou de retraites ou d'autres objets;

f. de poser tout acte conseillés, nécessaire, habituel ou en relation avec les objectifs mentionnés ci-avant.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination «Doxx S.à r.l./B.V.»

Art. 5. La Société a son siège social à 's,Hertogenbosch, Pays-Bas.

Elle aura son administration centrale et son principal établissement à 4, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts et pourra être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant aux Pays-Bas qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à DIX-HUIT MILLE DEUX CENT euros (18.200.-EUR) représenté par DIX-HUIT MILLE DEUX CENT (18.200) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1.-EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé. Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion des gérants en désignant par écrit, par lettre ou par câble, télégramme, télécopie ou email un autre gérant comme son mandataire.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le gérant unique ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

- Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article 15 des présents statuts, l'exercice social en cours commence à la date de la fin de l'exercice social précédent et finira le 31 décembre 2015.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte, sont estimés approximativement à six mille huit cents euros (6.800.-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la personne comparante, représentant l'associé unique de la Société, a pris les résolutions suivantes:

1) La Société nomme comme gérant de la Société:

Monsieur Richard Walter Hawel, conseiller en immobilier, né le 14 août 1964 à Jersey, Royaume-Uni, demeurant professionnellement à Luxembourg

La durée de son mandat est illimitée.

2) Le siège administratif et d'exploitation et le principal établissement de la Société sont établis à L-1116 Luxembourg, 4, rue Adolphe.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R.W. HAWEL, J.-P. MEYERS.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 03 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/6510. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2015.

Référence de publication: 2015040287/316.

(150046232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

Environmental Infrastructure Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 195.270.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the ninth of January.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Fontaine Investment Holdings Ltd., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Malta, having its registered office at 85, St John Street, Valetta, VLT 1165, Malta, registered with the Malta Register of Companies under number C 38025,

here represented by Mrs Corinne PETIT, employee, having her professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Madrid (Spain) on January 7th, 2015.

The said power of attorney, initialed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to this deed for registration purposes.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which is hereby incorporated:

Title I. Denomination, Object, Duration, Registered office

Art. 1. Form, Corporate name. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Environmental Infrastructure Management S.à r.l." (hereinafter the "Company"), which shall

be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular by the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereinafter the “Act”), as well as by these articles of association (hereinafter the “Articles”).

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg. The manager or, should there be two or more managers, the board of managers is authorised to transfer the registered office of the Company to another address within the municipality of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether for military, political, economic or social reasons, that might prevent normal performance of the activities of the Company at its registered office, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation is normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company’s nationality, which, notwithstanding said temporary transfer of registered office, will remain a Luxembourg company. Any such decision to temporarily transfer the registered office abroad will be made by the manager or, should there be two or more managers, by the board of managers.

The Company may have offices and branches both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Objects. The objects of the Company are to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other companies or organisations, present or future, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad. The Company may also, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, enter into the following transactions:

- to perform for itself or for the account of third parties all transactions relating to real property, and all financial or portfolio management transactions;
- to establish companies or organisations, to acquire holdings in them, by way of contribution, acquisition, merger or by any other way whatsoever;
- to engage in or participate, as lender or as borrower, in any financing, consignment, loan, pledge, guarantee or deposit transactions, to grant securities, for itself or for the account of third parties, including companies of the group to which it belongs;
- to lend money in any form whatsoever to companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, to obtain or grant any form of credit facility;
- to borrow under any forms, terms and conditions and, in particular, to issue bonds and preferred equity certificates, whether convertible or not, of any kind;
- to perform studies and provide technical, legal, accounting, financial, commercial and administrative or directorial assistance services, for the account of the companies or organisations in which it directly or indirectly has a holding, or for the account of third parties; and
- to act as a manager, director, general or limited shareholder, with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or any other corporate structures which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

More generally, within the limits of its objects, the Company may perform all commercial or financial transactions, as well as all transactions relating to real estate or personal property.

It is understood, however, that the Company will not enter into any transaction that might cause it to engage in any activity that might be considered as a regulated activity in the financial sector without the requisite authorisation.

Art. 4. Term. The Company is incorporated for an unlimited term.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. Share capital. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, fully paid-up.

In addition to the issued share capital, a premium account may be set up into which any premium paid on any share in addition to its value is transferred. The amount in the premium account may be used to provide for the payment of any shares that the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Convertible instruments issued or to be issued by the Company may be stapled to the Company’s shares, in accordance with the terms and conditions of such convertible instruments.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by decision of the sole shareholder (where there is only one shareholder) or by a decision of the shareholders’ meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 7. Shareholders’ rights to distributions. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares issued.

Art. 8. Indivisibility of shares. Vis-à-vis the Company, the Company’s shares are indivisible and only one owner is allowed per share. Joint owners must appoint a single person as their representative vis-à-vis the Company.

Art. 9. Transfers of shares and register of shareholders. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders acting in a general meeting, representing at least three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders acting in a general meeting and representing at least three quarters of the share capital held by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Any shareholder who transfers, sells, assigns, pledges or otherwise relinquishes one or more of his/her/its shares in the capital of the Company to a third party (or to the Company in the case of a redemption) shall transfer a same proportion of his/her/its convertible instruments stapled to such shares, if any, to that same third party (or the Company, as applicable), in accordance with the terms and conditions of the concerned convertible instruments.

Transfers of shares shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg civil code.

A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder during normal working hours upon request.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power, subject to strict compliance with the provisions of the Act, to acquire shares in its own capital.

Title III. Management

Art. 11. Management. The Company will be managed by at least one manager. If more than one manager is to be appointed, the managers will form a board of managers, mandatorily divided into two categories of managers, respectively denominated "Class A Managers" and "Class B Managers". The Class B Managers shall be professionally resident in the Grand Duchy of Luxembourg.

The manager(s) need not be a shareholder(s) of the Company. In the case where there is only one manager, this sole manager has all the powers of the board of managers.

In the case where there is more than one manager, each manager shall be appointed and designated as either a Class A Manager or Class B Manager, and his or her remuneration shall be determined, by resolution of the general meeting of shareholders adopted on a simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by resolution passed on the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

Where there are two or more managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside over all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by one of the managers present and appointed for that purpose. The board of managers may also appoint a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time set for such meeting, except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be discussed.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by facsimile, telegram, email, telex or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent of each manager transmitted in writing, by facsimile, telegram, email, telex or by any other suitable means of communication.

Notice shall be deemed waived by any manager attending the meeting in person or represented at said meeting.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a resolution previously adopted by the board of managers.

The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg as the board of managers may from time to time determine. Meetings of the board of managers shall not be held outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by facsimile, telegram, email, telex or any other suitable communication means, another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by telephone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Participation in a meeting by these means is deemed equivalent to participation in person at such meeting.

Votes may also be cast by facsimile, telegram, email, telex or by any other suitable communication means, provided that, in the last case, the vote is confirmed in writing.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one Class A Manager and one Class B Manager.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating at the meeting or duly represented thereat provided that at least one Class A Manager and one Class B Manager approved the resolutions.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which shall be signed by the managers who attended the meeting. Any transcript of or excerpt from the minutes shall be signed by the chairman or one Class A Manager and one Class B Manager.

Resolutions in writing approved unanimously and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting and shall bear the date of the last signature.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, facsimile, telegram, email, telex or any other suitable telecommunication means.

Art. 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Act or these Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the sole manager or where there are two or more managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

Art. 13. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, should there be two or more managers, by the joint signature of a Class A Manager and a Class B Manager.

Art. 14. Sub-Delegation and agent of the managers. The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate his or her or its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be a shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be), will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his or her or their agency.

Art. 15. Remuneration of managers. The remuneration of any manager that may be appointed at a later date in addition to or in the place of any of the first managers will be fixed in a resolution adopted by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder (as the case may be).

Art. 16. Liabilities of the managers. The manager or managers (as the case may be) does/do not by reason of his or her or their position assume any personal liability in relation to any commitment validly made by him or her or them in the name of the Company, provided that such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Act.

Title IV. General meetings of shareholders

Art. 17. Powers of general meetings of shareholder(s). The single shareholder assumes all the powers conferred to the general shareholder's meeting.

Should there be two or more shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares he or she or it owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his or her or its shareholding. Each share shall give right to one vote at the general meeting of shareholder(s).

Unless resolutions are taken in accordance with article 17 paragraph 9, resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a "General Meeting").

The shareholders may be convened to a General Meetings by the board of managers. The board of managers must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice. However, any shareholder who is present at any General Meeting shall be deemed to have received a valid notice.

A shareholder may procure his or her or its representation at any general meeting of shareholders by a proxy given to a proxy holder, who need not be a shareholder, (or, if the shareholder is a legal entity, to its legal representative or

representatives) provided that the proxy is given in writing, which may be transmitted by facsimile, e-mail, telegram, telex or any other means of written communication.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the issued share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

Resolutions to alter the Articles or to wind up and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders representing at least three-quarters of the Company's issued share capital, subject to the provisions of the Act.

Resolutions of shareholders can, provided that the total number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be served with an explicit draft of the resolutions to be passed, and shall sign the resolutions. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the board of managers. Each manager shall be entitled to count the votes. Such resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of General Meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the board of managers.

Any reference in these Articles to resolutions of the general meeting of shareholders shall be construed as including the possibility of written resolutions of the shareholders, provided that the total number of shareholders of the Company does not in such event exceed twenty-five (25).

The General Meetings shall be held at the registered office of the Company in the Grand-Duchy of Luxembourg or at such other place in the Grand-Duchy of Luxembourg as the board of managers may from time to time determine. General Meetings shall not be held outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Any shareholder may participate in a General Meeting by telephone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Title V. Financial year, Balance sheet

Art. 18. Financial year. The Company's financial year starts on 1 January and ends on 31 December of each year.

Following the end of each financial year, the Company's financial statements shall be prepared and the manager or, where there are two or more managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, a balance sheet and a profit and loss account.

Each shareholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory, the balance sheet and the profit and loss account at the Company's registered office.

Art. 19. Allocation and distribution of the profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general costs, depreciation and expenses, represent the net profits. Five per cent (5%) of the net profits shall be set aside for the establishment of the statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

The balance of the net profits may be freely distributed to the shareholder(s) in proportion to his or her or its shareholding in the Company.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits shall be allocated and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy of the Company.

In addition, the sole manager or the board of managers, as the case may be, may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the sole manager or the board of managers, as the case maybe, showing that as at a date not older than two months prior to the decision of the sole manager or the board of managers, as the case maybe, sufficient profits are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to unavailable reserves established in accordance with the Act or the Articles.

Title VI. Winding-up, Liquidation

Art. 20. Causes for winding-up. The Company shall not be wound up by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of any one of the shareholders. The Company may be wound up at any time by resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 21. Liquidation. Upon the winding-up of the Company, its liquidation will be carried out by one or more liquidators, who need not be shareholders, appointed by the shareholder(s), who shall determine their powers and remuneration.

A sole shareholder may decide to wind the Company up and to liquidate it provided that all assets and liabilities of the Company, known or unknown, are transferred to said sole shareholder.

Title VII. Applicable law

Art. 22. Reference is made to the provisions of the Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Interim provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2015.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed and fully paid up in cash as follows:

Sole Shareholder:	Shares:	Payment:
Fontaine Investment Holdings Ltd.	12,500 shares	EUR 12,500
Total:	12,500 shares	EUR 12,500

Therefore, the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is henceforth at the disposal of the Company, evidence of which has been duly given to the undersigned notary.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

Class A Manager:

Mr. Martin GRUSCHKA, born on 31 May 1965 in Köln, Germany, residing at 14, Boulevard des Tranchées, CH-1206 Geneva, Switzerland, and

Class B Manager:

Mrs Delphine ANDRÉ, born on 23 July 1973 in Nancy, France, having her professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

2. The address of the Company shall be at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

Declarations

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons it is stated that in case of discrepancy between the English and the French versions, the English version will be prevailing.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, the proxy-holder signed this deed, together with the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le neuf janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Fontaine Investment Holdings Ltd., une société à responsabilité limitée de droit maltais, dont le siège est établi 85, St John Steet, Valetta, VLT 1165, Malte, enregistrée auprès du Registre des sociétés de Malte sous le numéro C 38025,

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée, ayant son adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Madrid (Espagne) le 7 janvier 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrées avec elle.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Par la présente, il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Environmental Infrastructure Management S.à r.l." (ci-après la "Société") qui sera régie par les lois relatives à une

telle entité et en particulier la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg. Le gérant ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, le conseil de gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la commune de Luxembourg.

Le siège social de la Société peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer provisoirement le siège social à l'étranger sera prise par le gérant ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, par le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes sociétés ou tous organismes existant ou à créer au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger. La Société peut également, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, effectuer les opérations suivantes:

- effectuer, tant pour elle-même que pour compte de tiers, toutes opérations immobilières, financière ou de gestion de portefeuille;
- créer toutes sociétés ou entreprises, y prendre des participations, par voie d'apport, d'acquisition, de fusion ou de quelque autre manière que ce soit;
- procéder ou participer, en qualité de prêteur ou d'emprunteur, à toute opération de financement, de consignation, de prêt, de nantissement, de garantie ou de dépôt, accorder des sûretés, tant pour elle-même que pour le compte de tiers, en ce compris les sociétés du groupe auquel elle appartient;
- accorder des prêts, sous quelque forme que ce soit à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, et obtenir ou accorder toutes formes de crédit;
- conclure des emprunts sous toutes formes et conditions, et, notamment, émettre des obligations ou certificats préférentiels, convertibles ou non, de toutes sortes;
- effectuer toutes études et fournir tous services d'assistance technique, juridique, comptable, financière, commerciale, administrative ou de gestion, pour le compte des sociétés ou entreprises dans lesquels elle détient directement ou indirectement une participation, ou pour compte de tiers; et
- agir comme gérant, administrateur, associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou de toutes autres structures sociétaires qu'elle contrôle, directement ou indirectement, ou qui sont, directement ou indirectement, sous le contrôle des mêmes associés que les siens.

Plus généralement, dans les limites de son objet social, la société peut réaliser toutes opérations commerciales ou financières, mobilières ou immobilières.

Il est entendu que la société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans une activité pouvant être considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier sans l'autorisation nécessaire.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune, entièrement libérées.

En plus du capital social émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de leur valeur comptable. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société rachète à son (ses) associé(s), pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes à son (ses) associé(s) ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Tout instrument convertible émis ou à émettre par la Société peut être lié aux parts sociales de la Société, conformément aux termes et conditions de cet instrument convertible.

Art. 6. Modification du capital. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il n'y a qu'un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés délibérant dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 7. Droit de distribution des parts. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 8. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles et un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Transfert des parts et registre des associés. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant au moins les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des ascendants, à des descendants ou au conjoint survivant.

Tout associé qui transfère, vend, cède, gage ou se dessaisit autrement d'une ou plusieurs parts sociales de la Société au profit d'un tiers (ou de la Société, en cas de rachat de parts sociales) devra, le cas échéant, transférer, à ce tiers (ou à la Société, en cas de rachat de parts sociales), les instruments convertibles liés à ces parts sociales, conformément aux termes et conditions applicables aux instrument convertibles concernés.

Les transferts de parts sociales ne sont pas opposables à la Société ou à des tiers jusqu'à ce qu'ils aient été notifiés à la Société ou acceptés par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil Luxembourgeois.

Un registre des associés doit être tenu au siège social et peut être consulté par tout associé sur demande pendant les heures normales de travail.

Art. 10. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la loi.

Titre III. Gérance

Art. 11. Gérance. La Société est gérée par un gérant au moins, associé ou non. Si plus d'un gérant est nommé, les gérants formeront un conseil de gérance, obligatoirement divisé en deux catégories de gérants, respectivement dénommées «Gérants de Catégorie A» et «Gérants de Catégorie B». Les Gérants de Catégorie B sont établis professionnellement au Grand-Duché de Luxembourg.

Le(s) gérant(s) n'ont pas besoin d'être associé(s) de la Société. Dans le cas où il n'y aurait qu'un seul gérant, ce gérant unique dispose de tous les pouvoirs du conseil de gérance.

Dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, chaque gérant est nommé et désigné comme étant un Gérant de Catégorie A ou un Gérant de Catégorie B, et sa rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du ou des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Tout gérant peut être révoqué et remplacé à tout moment, ad nutum, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique, selon le cas.

Lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, n'aura pas de voix prépondérante. Le président pourra présider toutes les assemblées des conseils de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance pourra être présidé par un gérant présent et nommé à cette occasion. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins vingt-quatre (24) heures avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être exposée dans le procès-verbal de réunion du conseil de gérance.

Les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des affaires à traiter.

Les convocations peuvent être données aux gérants oralement, par écrit ou par fax, télégramme, email, télex ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par fax, télégramme, email, télex, ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les gérants présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance sont présumés avoir renoncé à leur droit de recevoir une convocation concernant cette réunion.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance se tiennent au siège de la Société, au Grand-Duché de Luxembourg, ou en tout autre lieu situé au Grand-Duché de Luxembourg, déterminé par le conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance ne peuvent se tenir en dehors du Grand-Duché de Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par fax, télégramme, télex ou tout autre moyen de communication approprié, un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, visioconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment, à condition qu'à aucun moment une majorité des gérants participant à la réunion ne soit localisée dans le même pays étranger.

La participation à une réunion du conseil de gérance par de tels moyen équivaut à être présent en personne à cette réunion.

Les votes pourront également s'exprimer par fax, télégramme, email, télex, ou par tout autre moyen de communication approprié, étant entendu que, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et agir que si une majorité de ses membres est présente ou représentée, incluant au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés à la réunion du conseil de gérance, à la condition qu'au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B approuvent ces décisions.

Les délibérations de chaque réunion du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, signé par les gérants présents. Tout extrait ou copie de procès-verbal devra être signé par le président ou par un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B.

Les résolutions écrites approuvées à l'unanimité et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance et doivent porter la date de la dernière signature.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent être documentées soit dans un seul document, soit dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, fax, télégramme, email, télex ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou ces Statuts, à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas), seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et pour réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

Art. 13. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Art. 14. Subdélégation et mandats. Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, au cas par cas, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc qui ne doivent pas nécessairement être associés ou gérants de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique, selon le cas, détermine les pouvoirs et la rémunération de ces mandataires, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 15. Rémunération des gérants. La rémunération des gérants éventuellement nommés postérieurement en plus ou en remplacement des premiers gérants sera déterminée par une résolution adoptée par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas).

Art. 16. Responsabilités des gérants. Le gérant ou les gérants (selon le cas) ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements qu'ils prennent au nom de la Société, à condition que ces engagements ne violent ni les Statuts ni les dispositions de la Loi.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote proportionnellement au nombre de parts qu'il détient. Chaque part sociale donne droit à un vote à l'assemblée générale.

A moins que les résolutions soient adoptées conformément à l'article 17, paragraphe 9, les résolutions des associés doivent être adoptées lors d'une assemblée générale des associés (chacune une "Assemblée Générale").

Les associés peuvent être convoqués à une Assemblée Générale par le conseil de gérance. Le conseil de gérance est tenu de convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Tous les associés doivent être convoqués par écrit à toute Assemblée Générale au moins au moins huit (8) jours avant la date de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de telles doivent être détaillés dans

la notice de convocation. Cependant tout associé qui est présent à une Assemblée Générale est réputé avoir reçu une convocation valide.

Chaque associé est autorisé à se faire représenter à l'assemblée générale par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé, (si l'associé est une personne morale, par son ou par ses représentants légaux) pour autant que ce mandataire soit porteur d'une procuration écrite, qui peut être transmise par télécopie, par courriel, télégramme, télex ou par tout autre moyen de communication écrite.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première Assemblée Générale, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les résolutions seront adoptées lors de cette deuxième Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

Les résolutions relatives à la modification des Statuts ou à la dissolution et à la liquidation de la Société, ne peuvent être adoptées que par la majorité des associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux dispositions de la Loi.

Pour autant que le nombre total d'associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être prises par écrit par tous les associés, au lieu d'être prises lors de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas, le texte des résolutions à adopter est soumis à chaque associé, qui signera les résolutions. Les actionnaires doivent voter par écrit et retourner leur vote à la Société dans le délai fixé par le conseil de gérance. Ces résolutions prises par écrit, lorsqu'elles sont signées par tous les associés, auront le même effet et la même valeur que des résolutions prises lors d'une Assemblée Générale et doivent porter la date de la dernière signature reçue l'expiration du délai fixé par le conseil de gérance.

Toute référence dans ces Statuts à des résolutions de l'assemblée générale des associés est considérée comme incluant la possibilité des résolutions des associés prises par écrit, pour autant que le nombre total des associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25).

Les Assemblées Générales se tiennent au siège de la Société, au Grand-Duché de Luxembourg, ou en tout autre lieu situé au Grand-Duché de Luxembourg, déterminé par le conseil de gérance. Les Assemblées Générales ne peuvent se tenir en dehors du Grand-Duché du Luxembourg.

Tout associé peut participer à une Assemblée Générale, par téléphone, visioconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

Titre V. Exercice social, Comptes annuels

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société, un bilan et le compte de résultats.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, de l'inventaire mentionné ci-dessus, du bilan et du compte de résultats au siège social.

Art. 19. Réserve légale et distribution du bénéfice. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il est prélevé, chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) de ce bénéfice net, qui sera affecté à la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être librement distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

L'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et peut décider de distribuer des dividendes si elle l'estime opportun au regard de l'objet et de la politique de la Société.

En outre, le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, peut décider de verser des acomptes sur dividende sur la base d'un état comptable établi par le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, duquel il doit ressortir qu'à une date ne remontant pas à plus de deux mois avant la décision du gérant unique ou du conseil de gérance, selon le cas, un bénéfice suffisant est disponible pour la distribution, étant entendu que les montants à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social clôturé, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter aux réserves indisponibles constituées conformément à la Loi ou aux Statuts.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 20. Causes de Dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, ou de faillite de son associé unique ou de l'un des associés. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des associés délibérant dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 21. Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le ou les associés qui détermineront les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation, en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Titre VII. Loi applicable

Art. 22. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les présents statuts, il est fait référence à la loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par un versement en numéraire effectué comme suit:

Associé:	Parts:	Paiement:
Fontaine Investment Holdings Ltd.	12.500 parts	12.500.- EUR
Total:	12.500 parts	12.500.- EUR

Dès lors, la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été dûment justifié devant le notaire instrumentant.

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique a adopté les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérantes de la Société pour une période indéterminée:

Gérant de catégorie A:

Monsieur Martin GRUSCHKA, né le 31 mai 1965 à Cologne, Allemagne, résidant 14, Boulevard des Tranchées, CH-1206 Genève, Suisse; et

Gérant de catégorie B:

Madame Delphine ANDRE, née le 23 juillet 1973 à Nancy, France, dont l'adresse professionnelle est établie 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. L'adresse du siège social est fixée au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

Déclarations

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis d'établir le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et de préciser qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 19 janvier 2015. 2LAC/2015/1286. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Releveur (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2015.

Référence de publication: 2015040320/566.

(150046384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

FFDC Super 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.502,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 192.901.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first of January,
before us Me Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

FFDC Super 1 S.à r.l. a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L- 2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,502.- and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 192876 (the "Shareholder"),

hereby represented by Mr Frank Stolz-Page, residing professionally in Mondorf-les-Bains,
by virtue of a proxy under private seal with power of substitution given on 20 January 2015.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of FFDC Super 2 S.à r.l. a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L--2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,501, incorporated following a deed of the undersigned notary, of 9 December 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 13 January 2015 under number 86 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 192901 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of 16 December 2014 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred one euro (EUR 12,501.-) to twelve thousand five hundred two euro (EUR 12,502.-).

2 To issue one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for this new share, with payment of a share premium in a total amount of two hundred fifty-two thousand five hundred seventy-five euro and sixteen cent (EUR 252,575.16) by the Shareholder and to accept full payment in cash for this new share.

4 To amend the 1st paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred one euro (EUR 12,501.-) to twelve thousand five hundred two euro (EUR 12,502.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared the Shareholder, by virtue of a proxy as mentioned above, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholder declared to subscribe for one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), with payment of a share premium in a total amount of two hundred fifty-two thousand five hundred seventy-five euro and sixteen cent (EUR 252,575.16) and to fully pay in cash for these shares.

The amount of two hundred fifty-two thousand five hundred seventy-six euro and sixteen cent (EUR 252,576.16) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the one (1) new share according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend 1st paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“ **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred two euro (EUR 12,502.-) divided into twelve thousand five hundred two (12,502) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt et un janvier,

Par-devant nous Me Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

FFDC Super 1 S.à r.l, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cent un euros (EUR 12.502,-), dont le siège social est au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 192901 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Monsieur Frank Stolz-Page, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains,

aux termes d'une procuration sous seing privé avec pouvoirs de substitution donnée le 20 janvier 2015.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de FFDC Super 2 S.à r.l, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 12.501,-, dont le siège social est au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 9 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 13 janvier 2015 sous le numéro 86 et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 192901 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du 16 décembre 2014 pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501,-) à douze mille cinq cent deux euros (EUR 12.502,-).

2 Émission d'une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux cent cinquante-deux mille cinq cent soixante-quinze euros et seize centimes (EUR 252.575,16) par l'Associé à libérer intégralement en espèces.

4 Modification de l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501,-) à douze mille cinq cent deux euros (EUR 12.502,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu l'Associé, en vertu d'une procuration mentionnée ci-dessus qui, après avoir été signée par les mandataires et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

L'Associé a déclaré souscrire une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux cent cinquante-deux mille cinq cent soixante-quinze euros et seize centimes (EUR 252.575,16) à libérer intégralement en espèces.

Le montant de deux cent cinquante-deux mille cinq cent soixante-seize euros et seize centimes (EUR 252.576,16) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre la part sociale nouvelle conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Emis.** Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cent deux euros (EUR 12.502,-) divisé en douze mille cinq cent deux (12.502) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celle-ci étant entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 22 janvier 2015. GAC/2015/665. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Releveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 12 mars 2015.

Référence de publication: 2015040363/145.

(150046323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

MSEOF Airport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 117.680.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Mars 2015.

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015041976/11.

(150048087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

TaleWorlds Entertainment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 188.906.

In the year two thousand and fifteen on the twenty-fifth day of February.
Before Notary Jean SECKLER, notary with offices at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

- 1) Mr. Ahmet Arma an YAVUZ, born on 1st of October 1971 in Izmit, Turkey, with a permanent place of residence at Bilkent 2 Park Sitesi, F3/2, Ankara - 06800, Turkey, Computer Engineer,
- 2) Mr. Cem ÇIMENBIÇER, born on 30th of April 1983 in Ankara, Turkey, with a permanent place of residence at Bilkent 1 Camlik Sitesi, F1 Blok, No: 17, Bilkent, Ankara - 06800, Turkey, Computer Engineer,
- 3) Mr. Erkin Ali ERKIN, born on 18th of January 1982 in Ankara, Turkey, with a permanent place of residence at Çigdem Mahallesi. 1550/1 Sokak, D9, Çankaya,- 06800, Turkey, Human Resource Specialist, and
- 4) Mr. ahin Serdar KOÇDEMİR, born on 12th of October 1986 in Orhaneli, Turkey, with a permanent place of residence at Huzur Mahallesi, 1110, Sokak 10/23 Ovecler, 06460 Ankara, Turkey,

all four are here represented by Mr. Max MAYER, employee, having his professional address in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney substituted to him.

The said power, signed "ne varietur" by the appearing party and the officiating notary, shall remain annexed to the present deed.

The appearing acting in their capacity of shareholders, representing the whole corporate capital of the private limited liability company TaleWorlds Entertainment S.à r.l. with its registered office at L-2449 Luxembourg, 17, Boulevard Royal, registered with the Registry of Commerce and Companies of and at Luxembourg, Section B under number 188.906 whose articles of incorporation were established before Maître Jean SECKLER, public notary residing at Luxembourg on the 9th of July 2014 published in the Memorial Recueil des Societes et Associations C («Memorial») numero 2609 of 26th of September 2014, took in the present extraordinary general meeting the following resolutions:

First resolution

The General Meeting decides to modify the third paragraph of Article 12 of the bylaws of the company of July 9th, 2014, in their English version, to read:

«In the case of one sole manager, the sole signature of this manager shall bind the company. In the case of a plurality of managers, the Company shall be bound only by the joint signature of two managers.»

Second resolution

The General meeting states that the third resolution in the declaration of the shareholders taken on the same date of July 9, 2014, in the incorporation deed, provided that:

«The Company will be bound by the signature of one of the aforesaid managers for all acts within the bounds laid down by its purpose or by the Law» is hereby cancelled.

The General Assembly at unanimity decides the following resolution:

«The Company will be bound by the signature of two managers for all the acts within the bounds laid down by its purpose and by the Law.»

The General Assembly decides to ratify acts taken by the sole signature of one manager between the date of establishment of the Company and the date of this General Assembly.

Third resolution

The General meeting decides to correct this mistake so that the provisions of the bylaws regarding the distribution and subscription of shares between shareholders reflect the true distribution of shares.

The provisions of the bylaws must be read as follows from now on:

The 100 (one hundred) shares representing the capital of the company were subscribed as follows:

Subscriber	Number of shares	Payment
- Mr. Ahmet Arma an YAVUZ	89	11,125 €
- Mr. Cem ÇIMENBIÇER	5	625 €
- Mr. ahin Serdar KOÇDEMİR	5	625 €
- Mr. Erkin Ali ERKIN	1	125 €
Total	100	12,500 €

All the shares were fully paid in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousands five hundred euros) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the Notary.»

No other item being listed on the agenda and since none of the members are requesting the right to speak, the meeting is adjourned.

Declarations

The undersigned notary declares that the deed of incorporation was filed at the Companies and Trade Register of Luxembourg, on July 28th, 2014, under the reference L140132293, and published in the Mémorial C, under the reference 2014111019/544.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Junglinster, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Mr. Ahmet Armağan YAVUZ, Computer Engineer, né le 1^{er} octobre 1971 à Izmit, Turquie, demeurant au Bilkent 2 Park Sitesi, F3/2, Ankara - 06800, Turquie,

2) Mr. Cem ÇIMENBIÇER, Computer Engineer, né le 30 avril 1983 à Ankara, Turquie, demeurant au Bilkent 1 Camlik Sitesi, F1 Blok, No: 17, Bilkent, Ankara - 06800, Turquie

3) Mr. Erkin Ali ERKIN, Human Resources Specialist, né le 12 octobre 1986 à Ankara, Turquie, demeurant au Huzur Mahallesi, 1110, Sokak 10/23 Ovecler, 06460 Ankara, Turquie,

4) Mr. ahin Serdar KOÇDEMİR, Computer Engineer, né le 18 janvier 1982 à Ankara, Turquie, domicilié au Çigdem Mahallesi. 1550/1 Sokak, D9, Çankaya,- 06800, Turquie,

tous quatre ici représentés par Monsieur Max MAYER, employé ayant adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui substituée.

Lesdites procurations, signées «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

Lesquelles comparants, représentés comme ci-avant, agissant en leur qualité d'associés, représentant l'intégralité du capital social de la société «TaleWorlds Entertainment S.à r.l.», ayant siège social à L-2449 Luxembourg, 17, Boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 188.906, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 juillet 2014, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Association C (le «Mémorial»), numéro 2609 du 26 septembre 2014, ont pris dans la présente assemblée générale extraordinaire les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier le troisième paragraphe de l'article 12 des statuts actuels de la Société relatif à la gérance, dans sa version anglaise, qui doit donc être lu désormais comme suit: «In the case of one sole manager, the sole signature of this manager shall bind the company. In the case of a plurality of managers, the Company shall be bound only by the joint signature of two managers.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale constate que dans la troisième résolution de la «décision des associés» prise dans l'acte de constitution le 9 juillet 2014, qui prévoyait que «La Société se trouvera engagée par la seule signature d'un seul des gérants pour tous les actes dans les limites de l'objet social et de la Loi», est annulée.

L'Assemblée Générale à l'unanimité prend la résolution suivante: «la Société se trouvera engagé par la signature de deux gérants pour tous les actes dans les limites de l'objet social et de la Loi.»

L'Assemblée Générale décide de ratifier les actes signés par un gérant seul au nom de la Société entre la date de constitution de la Société et la date de cette assemblée générale.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale constate une erreur dans l'attribution et la souscription des parts sociales dans l'acte de constitution

L'Assemblée Générale décide de procéder à la correction de cette erreur, afin que les dispositions des statuts concernant l'attribution et la souscription des parts sociales par les différents associés reflètent la véritable répartition des parts sociales entre associés.

Les dispositions des statuts doivent se lire désormais comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Paiement
- Mr. Ahmet Arma an YAVUZ	89	11'125 €
- Mr. Cem ÇIMENBIÇER	5	625 €
- Mr. ahin Serdar KOÇDEMİR	5	625 €
- Mr. Erkin Ali ERKIN	1	125 €
Total	100	12'500 €

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire, de sorte que le montant de EUR 12'500,- (douze mille cinq cents euros) est donc disponible pour la société, la preuve de cela ayant déjà été donnée au notaire.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Déclarations

Le notaire soussigné déclare que l'acte de constitution a été déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014, sous la référence L140132293, et publié au Mémorial C, sous la référence 2014111019/544.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 02 mars 2015. Relation GAC/2015/1744. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015042009/135.

(150047662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

GHK Investmentfund-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 133.297.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung die am 12. März 2015 stattfand:

1. Die Generalversammlung beschließt, die folgenden Personen bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der GHK Investmentfund - FIS für das am 30. September 2015 endende Geschäftsjahr abstimmt, wieder zum Verwaltungsrat zu ernennen:

- Stefan Schneider (Verwaltungsratsvorsitzender), geschäftsansässig in 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach,
- Achim Welschoff (Verwaltungsratsmitglied), geschäftsansässig in 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach,
- Jean-Marie Schomer (Verwaltungsratsmitglied), geschäftsansässig in 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

2. Die Generalversammlung beschließt, den Abschlussprüfer, KPMG Luxembourg, Societe coopérative, 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, wieder zum Abschlussprüfer der GHK Investmentfund - FIS bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der GHK Investmentfund - FIS für das am 30. September 2015 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 13. März 2015.

Für GHK Investmentfund - FIS

Die Zentralverwaltungsstelle:

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Référence de publication: 2015041615/24.

(150047321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Lucarnon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 112.159.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme LUCARNON S.A. sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi, 5 mai 2015 à 15.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2014.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Décision à prendre quant aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015057766/750/17.

Quairos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 100.981.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme QUAIRO S.A. sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi, 5 mai 2015 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2014.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Décision à prendre quant aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015057767/750/18.

Spawnt Private S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 212.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 152.282.

EXTRAIT

Par résolution écrite de l'associé unique en date du 13 février 2015, l'associé unique a décidé d'adopter les résolutions suivantes:

1. La démission de Monsieur Ravindra Kalidindi de son mandat de gérant de classe A a été acceptée par l'associé unique.
2. Monsieur Ramakanth Malapalli, né le 3 Avril 1956 à Tandur, Inde, avec adresse professionnelle au 2-2-1075/21/A, bagh Amberpet, Hyderabad, Telangana, Inde, a été nommé en tant que gérant de classe A de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2015042570/19.

(150048363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Sitmar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 98.920.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu le 02 mars 2015

Le Conseil d'Administration prend note de la démission avec effet immédiat de Monsieur Olivier Fouss aux fonctions d'administrateur de la société et décide de nommer en remplacement Madame Patricia Osieka, née le 04 juin 1965 à Saint-Avold (France) et demeurant professionnellement au 8 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2019.

Cette nomination fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 02 mars 2015.

Pour SITMAR S.A.

Signature

Référence de publication: 2015042589/16.

(150048703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Wellington Capital, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 188.301.

—
The shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held on 8 May 2015 at 10 p.m. at the head office, with the following agenda :

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at 31 December 2014
3. Resolution to be taken according to article 100 of the law of August 10, 1915
4. Discharge to the directors and to the statutory auditor
5. Elections
6. Miscellaneous

The Board of Directors.

Référence de publication: 2015056732/534/17.

Covam Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 64.602.

—
Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 06 mai 2015 à 14:00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2009, 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

Les actionnaires sont priés de déposer leurs titres au porteur auprès de la société CTP, Companies & Trusts Promotion S.à r.l. qui a été nommée dépositaire en vertu de la loi du 28 juillet 2014.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015055286/696/21.

Sun International Trade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5809 Hesperange, 7, rue du 31 Août 1942.

R.C.S. Luxembourg B 162.364.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2015.

Référence de publication: 2015041955/10.

(150048183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

SACEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 64, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 11.984.

Conformément aux dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, la Société nomme la Banque Internationale à Luxembourg, siège social, 69, route d'Esch à Luxembourg en qualité de dépositaire des actions et parts détenues par ses actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015041959/12.

(150047317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Sarqua S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 154.218.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession signé en date du 1^{er} juillet 2014 que 12.500 parts sociales, détenues par la société QUASAR SYSTEM S.A, ont été cédées à la société WILONA GLOBAL S.A, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Panama sous le numéro 508545 et ayant son siège social à Arango-Orillac Building, Second Floor, East 54th Street, Panama - République de Panama.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 13 mars 2015.

Référence de publication: 2015041963/15.

(150047824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

International Proprieties S. A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.336.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme INTERNATIONAL PROPRIETIES S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi, 5 mai 2015 à 12.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30.06.2014.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Décision à prendre quant aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015057765/750/17.

Du Parc Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 112.261.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme DU PARC INVEST S.A. sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le mardi, 5 mai 2015 à 14.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, boulevard du Prince
Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2014.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Décision à prendre quant aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015057764/750/17.

SCHENK Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, 23, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 93.253.

Auszug aus dem Protokoll der Versammlung des Verwaltungsrates vom 26. Januar 2015

Es wurde u.a. beschlossen,

- den Rücktritt von Herrn Michel LEDENT, wohnhaft in B-4877 OLNE, Froidbermont 33, von seinem Mandat als geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied anzunehmen;
- Herrn Alain FRISEE, geboren am 19. Januar 1963 in Verviers (B), wohnhaft in B-4870 TROOZ, 384, rue sur les Charneux, auf unbefristete Dauer, zum technischen Direktor zu ernennen.

Diese Beschlüsse werden einstimmig gefasst.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 16. März 2015.

Für SCHENK Luxembourg S.A., Aktiengesellschaft
FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2015041968/18.

(150047812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Sidermat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 129.736.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société Sidermat S.A. tenue au siège de la société en date du
13 février 2015*

Tous les actionnaires étant présents.

L'administrateur décide:

- de nommer en qualité de dépositaire professionnel en charge de la tenue du registre des actions, la société AD CORPORATE SERVICES SARL, immatriculée au RCSL sous le numéro B 79361, dont le siège social se situe au 165A, Route de Longwy à L - 4751 PETANGE.

La décision a été prise à l'unanimité.

Après cela, l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

Signé en nom de SIDERMAT S.A.
Jean-Luc NOSPEL
Administrateur délégué

Référence de publication: 2015041983/19.

(150047817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Golden Tulip Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.029.

Par résolutions signées en date du 27 février 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Gengyun Ai, avec adresse professionnelle au 9, Golden City Road, Lane 259, Rm 502, Shanghai, Chine, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
2. Nomination de Zhenggang Lu, avec adresse professionnelle au 60, Yanchang Middle Road, Lane 800, Rm 602, Shanghai, Chine, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
3. Acceptation de la démission de Thierry Drinka, avec adresse au 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet immédiat;
4. Acceptation de la démission de Jerome Silvey, avec adresse professionnelle au 591, West Putnam Avenue, CT 06830 Greenwich, Etats-Unis de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 mars 2015.

Référence de publication: 2015042328/19.

(150048325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

FPM Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler.

R.C.S. Luxembourg B 80.070.

Die Anteilhaber der SICAV FPM Funds werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, welche aus organisatorischen Gründen nicht am satzungsgemäßen Termin, dem 27. April 2015 stattfinden kann. Die ordentliche Generalversammlung wurde verschoben und findet am 6. Mai 2015 um 10:00 Uhr in den Geschäftsräumen der Gesellschaft statt.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2014.
3. Entlastung des Verwaltungsrats.
4. Verwendung des Jahresergebnisses.
5. Bestellung des Wirtschaftsprüfers.
6. Statutarische Ernennungen.
7. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilhaber berechtigt, die bis spätestens 4. Mai 2015 die unterzeichnete Vollmacht und die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Anteile bis zur Beendigung der Generalversammlung gesperrt gehalten werden. Anteilhaber können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Eine Vollmacht ist verfügbar unter <http://universal-investment.lu/Publikumsfonds/Mitteilungen> oder alternativ am Sitz der Gesellschaft.

Eine Kopie des Jahresberichts 2014 ist verfügbar am Sitz der Gesellschaft oder alternativ via E-Mail an VE.Comp-Secretary-UIL@universal-investment.com.

Die ordnungsgemäß einberufene Generalversammlung vertritt sämtliche Anteilhaber. Die Anwesenheit einer Mindestanzahl von Anteilhabern ist nicht erforderlich. Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der vertretenen Anteile gefasst.

Luxemburg, im April 2015.

Der Verwaltungsrat .

Référence de publication: 2015057163/755/33.